

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 8 septembre 2015

ORDRE DU JOUR

10	- S	ujets	d'oı	ıve	rture
----	-----	-------	------	-----	-------

- **10.01** Ouverture de la séance.
- **10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- **10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - Orientation

12.01 Accepter l'offre de la Direction des transports, de gérer et réaliser le programme de mise à niveau de l'éclairage des rues (projets 59028) visant la conversion du sodium haute pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003.

20 - Affaires contractuelles

- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Coubertin, Ferland, Giuseppe-Garibaldi, Hébert et Luigi-Pirandello Appel d'offres numéro 15-14720.
- 20.02 Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie pour le remplacement des câbles électriques alimentant la bibliothèque Contrat numéro SP-95.
- 20.03 Soumission Mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière Contrat numéro 300-180 LES ENTREPRISES LÉON LABRECQUE LTÉE 364 620,22 \$.
- **20.04** Autoriser une dépense supplémentaire Réfection de trottoirs 2012, phase II Contrat numéro 102-137 MONTRÉAL EXCAVATION INC. 2 800,85 \$.
- **20.05** Soumission Acquisition de deux liens PRI pour lignes téléphoniques Appel d'offres numéro 15-14629 VIDÉOTRON S.E.N.C. 55 567,42 \$.
- **20.06** Soumission Fourniture et installation d'équipements de jeu du parc Luigi-Pirandello Appel d'offres numéro 15-14607 TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. 60 019,85 \$.
- 20.07 Soumission Fourniture d'un hache-branche neuf remorqué d'une capacité nominale de 12 po Appel d'offres numéro 15-14557 LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC. 47 736,47 \$.
- **20.08** Soumission Installation et réparation de clôtures dans divers parcs 2015 Contrat numéro 200-91 166346 CANADA INC. (CLÔTURE FORTIN) 87 256,83 \$.
- **20.09** Soumission Programme de réfection routière 2015 Phase II Contrat numéro 102-149 GROUPE TNT INC. 1 475 475,90 \$.
- 20.10 Modification au contrat numéro 2005-06 relativement à la fermeture temporaire pour la rénovation majeure de la piscine intérieure CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

- **20.11** Autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année 2015 35 000 \$.
- 20.12 Approuver les conventions avec Gestion Multisports St-Léonard concernant la location de la boutique « Pro-shop » et d'un local aux fins de l'exploitation d'un restaurant à l'aréna Martin-Brodeur.
- 20.13 Ratification Approuver le projet de bail avec St-Léonard Nissan inc. pour la location de vingt (20) espaces de stationnement à l'aréna Roberto-Luongo.
- **20.14** Ratification Approuver le projet de bail avec Lombardi autos Itée pour la location de trente (30) espaces de stationnement à l'aréna Roberto-Luongo.
- **20.15** Approuver le projet de renouvellement de bail Location d'un entrepôt 8925, rue Pascal-Gagnon DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.
- 20.16 Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) visant la participation de l'arrondissement au service PerLE du Portail gouvernemental de services Espaces Entreprises.
- 20.17 Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt (20) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance.
- 20.18 Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière de 9 489 \$ au Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard pour le projet « Jeunes bénévoles auprès des aînés en perte d'autonomie » et 4 894 \$ pour le projet « Rapprochement culturel d'aînés », dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- 20.19 Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour le réaménagement de l'aile sud incluant la cuisine communautaire au pavillon Wilfrid-Bastien Contrat numéro SP-94.

30 - Administration et finances

30.01 Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 juin 2015.

- **30.02** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2015.
- 30.03 Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er juin au 31 juillet 2015.

40 - Réglementation

- 40.01 Adoption du règlement numéro 1886-339 intitulé: Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo) et permettre son installation au-dessus d'un bain à remous (spa).
- 40.02 Adoption du règlement numéro 1886-340 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto saisonnier.
- **40.03** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme Demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 7405-07, rue Verdier Lot numéro 1 123 243 du cadastre du Québec.
- **40.04** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme Demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 7130, rue Baunard Lot numéro 1 122 975 du cadastre du Québec.
- **40.05** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme Demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 9110-16, rue Émile-Nelligan Lot numéro 1 000 864 du cadastre du Québec.
- **40.06** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme Demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 5845, boulevard Couture Lot numéro 1 332 386 du cadastre du Québec.
- 40.07 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) Modification de la façade du bâtiment commercial jumelé situé aux 7906-30, boulevard Provencher Lot numéro 1 121 913 du cadastre du Québec.

- **40.08** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) Agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9150, boulevard Lacordaire Lot numéro 1 332 440 du cadastre du Québec.
- **40.09** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) Nouveau bâtiment résidentiel situé au 5525, boulevard Robert Lot numéro 1 333 673 du cadastre du Québec.

50 - Ressources humaines

50.01 Autoriser le changement d'appellation de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour celui de la Direction des loisirs, de la culture et des communications à l'arrondissement de Saint-Léonard.

60 - Information

- **60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2015.
- **60.02** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 18 juin 2015.
- **60.03** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage Juin 2015.
- **60.04** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage Juillet 2015.

70 - Autres sujets

70.01 Levée de la séance.



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 12.01

2015/09/08 19:00

D - - -! - - # - 44E040



Dossier #:	1150493002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics ,

Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Accepter en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville

de Montréal, l'offre de la Direction des transports, de gérer et réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues (projets 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le

règlement 02-003.

Il est recommandé d'accepter en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de la Direction des transports, de gérer et réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003.

Signé par	Gilles RAINV	ILLE	Le 2015-08-27 16:07	
Signataire :			Gilles RAINVILLE	
			Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1150493002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des travaux publics,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accepter en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville

de Montréal, l'offre de la Direction des transports, de gérer et réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues (projets 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le

règlement 02-003.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports propose un projet de mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion des luminaires au Sodium Haute Pression vers le DEL.

L'offre de service qui a été faite au conseil d'arrondissement pour la mise en oeuvre de ce projet sur le réseau de voirie locale est la suivante :

- 1. Le service central représenté par la Direction des transports serait responsable du plan de travail comprenant les tâches suivantes :
 - Présenter aux instances compétentes de chaque arrondissement les propositions des types de luminaires qui seront installés sur leur territoire pour approbation;
 - Préparer les plans et devis d'achat et d'installation des luminaires;
 - Préparer les appels d'offres d'achat et d'installation des luminaires;
 - Gérer les contrats d'installation par les entrepreneurs électriciens:
 - Préparer les plans et devis d'achat et d'installation du système de gestion intelligente de l'éclairage;
 - Préparer les appels d'offres d'achat et d'installation du système de gestion intelligente de l'éclairage;
 - Former le personnel requis sur le nouveau système de gestion intelligente de l'éclairage.
- 2. Les arrondissement seraient pour leur part responsable des activités suivantes :

- Participer aux rencontres nécessaires au bon déroulement du projet;
- Délivrer les permis d'occupation du domaine public aux entreprises en temps opportun;
- Assurer la participation de son personnel à la formation à être dispensée par la Direction des transports.

De plus, la Direction des transports s'engage à travailler en étroite collaboration avec l'arrondissement tel que décrit ci-dessus pour l'ensemble de toutes les rues situées dans les arrondissements (locales et artérielles).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CM15 0819 en date du 18 juin 2015 (1153113001) - Offrir aux 19 conseils d'arrondissement de gérer et de réaliser le Programme de mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal .

DESCRIPTION

Accepter l'offre de la Direction des transports de gérer et réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003 au bénéfice de l'arrondissement.

Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, est requise pour accepter l'offre de services de la Direction des transports.

JUSTIFICATION

Compte tenu de la complexité technique de ce projet et de son ampleur, il est souhaitable que la gestion de ce projet soit sous la responsabilité de gens ayant une expertise dans le domaine. La Direction des transports a toutes les compétences pour réaliser ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre. Aucune dépense n'est à prévoir par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il se retrouve présentement, sur le territoire de la Ville, plusieurs milliers de lampadaires qui produisent une certaine forme de pollution lumineuse, en partie à cause de la forme des luminaires ou dû à des optiques non performantes. Dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL, une attention particulière sera portée au choix des modèles afin que ceux-ci soient certifiés "ciel noir" (dark-sky friendly) avec l'intention de réduire au maximum la pollution lumineuse émise par l'éclairage de rue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts liés à une conversion massive et complète au DEL sont de divers ordres.

D'une part, des économies monétaires récurrentes sont anticipées en ce qui concerne les coûts liés à la consommation énergétique et ceux concernant l'entretien du matériel d'éclairage. Ces économies sont estimées à 50 % de la facture d'électricité et à 55 % des coûts d'entretien. Le retour sur l'investissement est estimé à près de 8 ans. Il importe de mentionné à cet effet que c'est l'arrondissement qui bénéficiera des économies ainsi engendrées étant donné que l'entretien de l'éclairage des rues est sous la responsabilité de l'arrondissement, et ce, aussi bien sur le réseau artériel que local.

D'autre part, l'éclairage au DEL apportera plusieurs autres avantages importants tels que l'uniformité de l'éclairage sur la rue, une meilleure visibilité, un meilleur rendu de couleur afin de rendre plus sécuritaires et agréables les déplacements des piétons et des cyclistes.

Une décision favorable permettrait de respecter l'échéancier mentionné ci-dessous afin de bénéficier le plus rapidement possible des avantages engendrés par un tel projet, soit des économies en énergie et une meilleure qualité d'éclairage.

Une décision défavorable ou tardive aurait pour effet de retarder considérablement l'avancement des travaux préparatoires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune pour le moment, mais prévisible plus tard.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rencontres de travail avec la Direction des transports à l'automne 2015.
- Installation des premiers luminaires prévue au printemps 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Isabelle LESSARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-11

Myriam PAPINEAU Daniel FLEURY

Secrétaire de direction - Travaux publics

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01

2015/09/08 19:00



Dossier	#	:	1155910016
---------	---	---	------------

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des travaux publics,

Division du génie

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation

> des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Coubertin, Ferland, Giuseppe-Garibaldi, Hébert et Luigi-Pirandello - Appel d'offres numéro 15-

14720.

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, d'approuver les critères de sélection contenus dans les grilles d'évaluation et de pondération jointes au sommaire décisionnel numéro 1155910016 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Coubertin, Ferland, Giuseppe-Garibaldi, Hébert et Luigi-Pirandello - Appel d'offres numéro 15-14720.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 14:35
Signataire :		Gilles RAINVILLE
		Directeur d'arrondissement
	Sair	nt-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1155910016

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics ,

Division du génie

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation

des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Coubertin, Ferland, Giuseppe-Garibaldi, Hébert et Luigi-Pirandello - Appel d'offres numéro 15-

14720.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif de la ville de Montréal a approuvé le 29 juillet 2015 les projets recommandés par le Service de la diversité et des sports, à la suite du premier appel de projets lancé dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) – Montréal 2015-2017 (décision CE15 1328). L'arrondissement de Saint-Léonard bénéficie donc d'une subvention de 200 000 \$ pour construire des aires d'exercice extérieurs dans ces cinq parcs (Coubertin, Ferland, Giuseppe-Garibaldi, Hébert et Luigi-Pirandello), afin de répondre aux besoins de la population. L'excédent du budget requis sera puisé à même le budget déjà réservé dans le PTI 2016-2018 sous la rubrique *Aménagement de parcs*. Les équipements d'exercice extérieurs du parc Ferland seront prévus à 100 % pour une accessibilité universelle, ainsi que certains modules des quatre autres parcs.

L'arrondissement désire donc lancer un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercices extérieurs dans ces parcs. Les travaux seront réalisés au printemps 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs, nous désirons autoriser le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal à lancer un appel d'offres public. L'estimation des coûts de ce contrat est évaluée à plus de 100 000 \$. Il est donc recommandé de lancer un appel d'offres public afin d'obtenir des propositions de la part de fournisseurs.

Nous recommandons que les offres techniques soumises par les fournisseurs soient analysées selon les critères et évaluées en fonction de la pondération proposée dans les grilles d'évaluation jointes au présent sommaire décisionnel.

Enfin, nous recommandons d'approuver la formation du comité de sélection qui sera composé d'employés ayant minimalement le profil suivant :

- Un (1) chef de division;
- Deux (2) professionnels.

Une de ces personnes devra obligatoirement provenir d'un arrondissement ou d'un service autre que l'arrondissement de Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

L'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'utilisation, par le conseil, d'un système de pondération et d'évaluation des offres prévoyant, outre le prix, des critères d'évaluation basés sur la qualité ou la quantité de biens, sur les services d'entretien, sur l'expérience du fournisseur ou sur tout autre critère directement relié au marché. La demande de soumissions doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres : 12 octobre 2015 Ouverture des soumissions : 2 novembre 2015 Réunion du comité de sélection : 12 novembre 2015

Octroi du contrat : 7 décembre 2015 Réalisation des travaux : juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable:

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires:

Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable:

Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre DROUIN Chargé de projets - Genie **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-19

Daniel FLEURY
Directeur(trice) travaux publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.02

2015/09/08 19:00



Dossier #	: 1152242008	
-----------	--------------	--

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs , Gestion Bâtiments mécanique

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation,

l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie pour le remplacement des câbles électriques alimentant la

bibliothèque - Contrat numéro SP-95.

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1152242008 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en ingénierie pour le remplacement des câbles électriques alimentant la bibliothèque, contrat numéro SP-95.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 14:50	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1152242008

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs, Gestion Bâtiments mécanique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation,

l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie pour le remplacement des câbles électriques alimentant la

bibliothèque - Contrat numéro SP-95.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite à une étude effectuée par la firme Eaton Yale inc. en septembre 2014, afin de déterminer l'état des câbles d'alimentation principale de la bibliothèque. Il a été constaté que les câbles d'alimentation normale de la phase C de la bibliothèque sont endommagés et doivent être remplacés. D'autres composantes faisant l'objet de ce même rapport et nécessitant un remplacement immédiat ont déjà été changées récemment (juillet et août 2015) soit le disjoncteur principal, les disjoncteurs de l'artère principale de l'aréna, la bibliothèque ainsi que celui de la piscine. Comme des relevés des composantes existantes ainsi que des plans et devis doivent être produits pour nous permettre d'aller en appel d'offres pour le remplacement de ces câbles, il est requis de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénierie pour ce projet. Soulignons que les services de surveillance du projet seront également incorporés à même ce mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin d'effectuer des relevés, de concevoir les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux pour le remplacement des câbles électriques alimentant la bibliothèque, nous recommandons de lancer un appel d'offres sur invitation du fait que l'estimation des coûts de ce mandat devrait se retrouver dans une fourchette de prix variant de 25 000 \$ à 99 999 \$ taxes incluses.

Nous recommandons que les offres de services professionnels soumises soient analysées selon les critères et évaluées en fonction de la pondération proposée dans la grille d'évaluation jointe au présent sommaire décisionnel.

Enfin, nous recommandons d'approuver la formation d'un comité de sélection qui sera composé <u>minimalement</u> d'employés ayant le profil suivant :

- Un (1) cadre;
- · Deux (2) professionnels.

Une de ces personnes devra provenir d'un arrondissement ou d'un service autre que l'arrondissement de Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

La Division bâtiments et mécanique n'a pas les ressources internes requises pour réaliser un tel mandat, c'est pourquoi elle doit avoir recours à des professionnels provenant du secteur privé.

L'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et ville* exige l'utilisation, par le conseil, d'un système de pondération et d'évaluation des offres prévoyant, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation pour les contrats de service professionnels comportant une dépense de plus de 25 000 \$. La demande de soumissions doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des honoraires professionnels pourra être financé grâce au budget PTI 2015-2016-2017, Bâtiments - Édifices administratifs et communautaires de la Direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres: 15 septembre 2015
Ouverture des soumissions: 1 octobre 2015
Réunion du comité de sélection 7 octobre 2015
Octroi du contrat numéro SP-95 2 novembre 2015
Relevés novembre 2015
Production plans et devis décembre 2015 et janvier 2016
Lancement de l'appel d'offres pour construction 26 janvier 2016
Réception des soumissions 11 février 2016
Octroi du contrat de construction 7 mars 2016
Début des travaux de construction avril 2016
Fin des travaux de construction juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable:					
Saint-Léonard,	Bureau du	directeur	d'arrondissement	(Guylaine	CHAMPOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE Chargée de projets / bâtiments **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-21

Jacques LALONDE C/d informatique <<arr.>60000>> pour Sylvie A. Brunet, directeur des services administratifs



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.03

2015/09/08 19:00



	Dossier #:1	152242009

Unité administrative responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des services

administratifs, Gestion Bâtiments mécanique

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Soumission - Mise aux normes des systèmes mécaniques-

électriques au pavillon Ladauversière - Contrat numéro 300-180 -

Les Entreprises Léon Labrecque Ltée - 364 620,22 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie LES ENTREPRISES LÉON LABRECQUE LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière, contrat numéro 300-180, au montant total de 364 620,22 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-28 09:41	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1152242009

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs, Gestion Bâtiments mécanique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Soumission - Mise aux normes des systèmes mécaniques-

électriques au pavillon Ladauversière - Contrat numéro 300-180 -

Les Entreprises Léon Labrecque Ltée - 364 620,22 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres public lancé le 11 août 2015 afin obtenir des prix d'entrepreneurs pour réaliser la mise aux normes de composantes mécaniques-électriques du pavillon Ladauversière. Cette mise aux normes est requise suite à une étude d'ingénierie effectuée en 2014 par la firme CBA experts-conseils inc. qui a démontré que certains équipements accusent un degré élevé de vétusté, ne sont plus aux normes actuelles et sont « énergivores ». Ces équipements touchent en particulier la ventilation, le chauffage, la plomberie, l'éclairage et la distribution électrique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Décision déléguée numéro 2152242004 en date du 29 juillet 2015 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière, contrat numéro 300-180.
- Résolution numéro CA15 13 0105 en date du 4 mai 2015 (1152242005) Soumission
 Services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière - Contrat numéro SP-84 -MLC Associés inc. - 33 342,75 \$.
- Résolution numéro CA15 13 0042 en date du 2 mars 2015 (1152242003) Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes des systèmes mécaniquesélectriques au pavillon Ladauversière - Contrat numéro SP-84.

DESCRIPTION

Ce dossier donne suite à un appel d'offres public où onze (11) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et cinq (5) entrepreneurs ont répondu en déposant une soumission à

l'arrondissement. Chacune des soumissions a été analysée afin d'en valider leur conformité.

Le résultat de l'analyse est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (TX INCL)	CONFORME
LES ENTREPRISES LÉON LABRECQUE LTÉE	364 620,22 \$	OUI
LYS AIR MÉCANIC INC.	383 672,72 \$	OUI
BLACK & MCDONALD LIMITÉE	470 123,00 \$	OUI
PARFAIT ÉLECTRIQUE INC. FASRS PROCONSTRUCTION	548 511,23 \$	OUI
NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC.	558 692,27 \$	OUI

Nous recommandons d'accepter la soumission de la compagnie Les Entreprises Léon Labrecque Itée , le plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques du pavillon Ladauversière, contrat numéro 300-180, pour un montant de 364 620,22 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'évaluation préliminaire préparé par l'ingénieur s'élevait à 412 486,58 \$. Le prix obtenu de 364 620,22 \$ est de 47 866,36 \$ moins cher, ce qui représente tout près de 13 % de moins cher que l'évaluation, mais rencontre toutefois nos critères d'acceptation.

Il est recommandé au conseil de donner suite à cet appel d'offres en accordant le contrat de construction à la compagnie Les Entreprises Léon Labrecque Itée, le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ASPECT FINANCIER DU CONTRAT:

Le financement de ce projet sera effectué par: le PTI 2015 de l'arrondissement

Projet Sous-Projet Crédit Contrat

154375 1542514003 332 946,86\$ 364 620,22\$

Clés comptable SIMON - Imputation

Entité		Centre resp.	Activité	-	Sous- objet	Inter	Projet	Autre	Cat.act.	Futur
6432	3215211	801250	07121	57201	000000	0000	154375	000000	22025	00000

La somme a été réservée par l'entremise de la demande d'achat no. 397710.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 septembre 2015 - Octroi du contrat de construction par le conseil d'arrondissement 21 septembre 2015 - Début des travaux de construction 18 décembre 2015 - Fin des travaux de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal est incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 300-180.

Les validations requises ont été effectuées afin de s'assurer que l'adjudicataire recommandé ne soit inscrit sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

La demande d'attestation fiscale est incluse dans les documents d'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-27

Jacinthe LETENDRE Chargée de projets / bâtiments Sylvie A BRUNET Directeur des Services Administratifs



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.04

2015/09/08 19:00



Dossier #	: 1155910015

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics ,

Division du génie

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Autoriser une dépense supplémentaire - Réfection de trottoirs

2012, phase II - Contrat numéro 102-137 - MONTRÉAL

EXCAVATION INC. - 2 800,85 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE des travaux imprévus ont été réalisés.

Il est recommandé d'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 2 800,85 \$ à la compagnie MONTRÉAL EXCAVATION INC. pour la réfection de trottoirs 2012, phase II, contrat numéro 102-137.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 15:03	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1155910015

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des travaux publics,

Division du génie

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autoriser une dépense supplémentaire - Réfection de trottoirs

2012, phase II - Contrat numéro 102-137 - MONTRÉAL

EXCAVATION INC. - 2 800,85 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En vue de répondre aux besoins de la population, l'arrondissement a octroyé un contrat à la compagnie Montréal Excavation inc. afin de construire diverses sections de trottoirs dans l'arrondissement de Saint-Léonard. Lors de la construction, des modifications au contrat ont eu lieu, encourant des frais supplémentaires à l'entrepreneur. À cet effet, le présent dossier décisionnel demande l'autorisation de la dépense supplémentaire au contrat 102-137

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA12 13 0296 en date du 10 septembre 2012 (1125180011) : Soumission - Réfection de trottoirs 2012, phase II - Contrat numéro 102-137 - MONTRÉAL EXCAVATION INC. - 230 803,68 \$.

Décision déléguée D1125910001 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat numéro 102-137 "Réfection de trottoirs 2012, phase II".

DESCRIPTION

Des travaux imprévus ont été réalisés par l'entrepreneur lors des travaux. Il s'agit de pose de pierre concassée derrière des trottoirs et de pose de paillis. L'entrepreneur ne les a réclamés qu'en septembre 2014 (il les avait réalisés à l'automne 2012) et les quantités finales viennent d'être comptabilisées. La conséquence est que le montant du contrat a été dépassé d'environ 1,2 %.

JUSTIFICATION

L'entrepreneur demande une compensation financière pour des travaux qu'il a dû exécuter et qui n'étaient pas prévus à son contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 2 800,85 \$ pour des travaux supplémentaires au contrat 102-137 doit être imputé de la façon suivante:

Imputation: Emprunt autorisé par le règlement 2179 (entité SIMON: 3212179)

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1255718002 2 557,55 \$ 2 800,85 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	_	Ss- objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3212179	801250	03103	57201	000000	0000	137659	00000	17030	00000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat n° 395601.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre DROUIN Chargé de projets - Genie **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-06

Daniel FLEURY
Directeur(trice) travaux publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.05

2015/09/08 19:00



D	ossier # : 1156672002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs , Division de l'informatique

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Soumission - Acquisition de deux liens PRI pour lignes

téléphoniques - Appel d'offres numéro 15-14629 - VIDÉOTRON

S.E.N.C. - 55 567,42 \$.

D'accepter la soumission de la compagnie VIDEOTRON S.E.N.C., le seul soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de deux liens PRI pour lignes téléphoniques, appel d'offres numéro 15-14629, pour une période de cinq (5) ans, au montant total de 55 567,42 \$. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 15:04	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1156672002

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs , Division de l'informatique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Soumission - Acquisition de deux liens PRI pour lignes

téléphoniques - Appel d'offres numéro 15-14629 - VIDÉOTRON

S.E.N.C. - 55 567,42 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat liant l'arrondissement de Saint-Léonard à la compagnie Bell Canada pour l'approvisionnement et le support de ses liens PRI et lignes téléphoniques vient à échéance le 30 septembre 2015. Un appel d'offres sur invitation a été lancé à cet effet par le Service de l'Approvisionnement le 29 juillet 2015 afin d'obtenir le meilleur soumissionnaire tant sur le plan financier et technologique que pour le service à clientèle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite de l'ouverture de la soumission et à l'analyse de celle-ci, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'accepter la soumission de la compagnie Vidéoton s.e.n.c., le seul soumissionnaire conforme pour l'appel d'offres sur invitation numéro 15-14629, et ce, pour une période de cinq ans. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

L'arrondissement utilise présentement : un (1) lien PRI et 23B+D au site A (8400, boulevard Lacordaire), un (1) lien PRI et 23 B+D au site B (6025, boulevard Métropolitain) et 31 DID/SDA. Ces services étant actuellement fourni par Bell Canada, Vidéotron , seul soumissionnaire conforme, devra travailler de concert avec Bell Canada afin d'assurer un transfert harmonieux des liens PRI utilisés par l'arrondissement de Saint-Léonard et garantir une transition parfaite entre les anciens et les nouveaux liens PRI.

JUSTIFICATION

Vidéotron s.e.n.c. étant le seul soumissionnaire conforme, l'arrondissement n'a pas d'autre choix que de conclure une nouvelle entente contractuelle avec cette firme pour la continuité et le fonctionnement de ses installations téléphoniques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût de l'acquisition des 2 liens PRI , 46 lignes téléphoniques et 31 DID/SDA : 55 567,42 \$ Le coût mensuel des services qu'offrira Vidéotron - Service Affaires sera approximativement de 926,13 \$, taxes incluses.

Imputation budgétaire:

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS - DIVISION INFORMATIQUE - Téléphonie

2432. 0010000. 305109. 01909. 53601. 000000. 0000

Récapitulatif des coût pour les années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020

Le coût sur les 5 années sera approximativement de 55 567 \$ taxes incluses.

Pour la première période, soit du 01/10/2015 au 31/12/2015, les coûts s'élèveront à 2 778,38 \$ taxes incluses.

Pour les deuxième (01/01/2016 - 31/12/2016), troisième (01/01/2017 - 31/12/2017) et quatrième année (01/01/2018 - 30/12/2018) , les coûts sont estimés à 11 113,48 \$ taxes incluses par année.

Pour la dernière année soit la cinquième (01/01/2019 - 30/09/2019), les coûts sont estimés à 8 335,12 \$ taxes incluses

La demande d'achat numéro 396978 a été créée pour la première année du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Service de l'approvisionnement a supervisé le processus d'appel d'offres. Les détails sont inclus dans leur intervention.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LALONDE C/d informatique <<arr.>60000>> **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-24

Sylvie A BRUNET Directeur des services administratifs



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.06

2015/09/08 19:00



Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics ,

Division du génie

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Soumission - Fourniture et installation d'équipements de jeu du

parc Luigi-Pirandello - Appel d'offres numéro 15-14607 -

TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - 60 019,85 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour la fourniture et installation d'équipements de jeu du parc Luigi-Pirandello, appel d'offres numéro 15-14607, selon l'option 2, au montant de 60 019,85 \$ soit 54 563,50 \$ le prix soumissionné et 10 % pour des travaux imprévus. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 15:02	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1153693006

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics ,

Division du génie

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Soumission - Fourniture et installation d'équipements de jeu du

parc Luigi-Pirandello - Appel d'offres numéro 15-14607 - TESSIER

RÉCRÉO-PARC INC. - 60 019,85 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Luigi-Pirandello est situé dans la partie ouest de l'arrondissement, près de l'école Alphonse-Pesant. L'aire de jeu 6-12 ans de ce parc est devenue vétuste. De nouveaux jeux doivent y être installés afin de répondre aux besoins des enfants du secteur. Un appel d'offres sur invitation a donc été lancé afin d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu dans ce parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0168 en date du 6 juillet 2015 (1155910013) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu au parc Luigi-Pirandello - Appel d'offres numéro 15-14607.

DESCRIPTION

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'accepter la soumission (option 2) de la compagnie **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.**, le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu du parc Luigi-Pirandello, appel d'offres numéro 15-14607, d'un montant total de 54 563,50 \$. Cependant, comme la formule de soumission n'incluait aucune contingence, nous demandons aux membres du conseil d'autoriser un montant supplémentaire représentant 10 % du montant de la soumission, afin de prévoir l'exécution de travaux imprévus. Le montant total du contrat est donc majoré à 60 019,85 \$, taxes incluses.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant présenté la proposition s'étant vu accordée le meilleur pointage par le comité de sélection.

Les coordonnées du soumissionnaire retenu sont les suivantes:

Tessier Récréo-Parc inc.

825, rue Théophile Saint-Laurent C.P. 57 Nicolet, (Québec) J3T 1A1

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est imputée à 100 % à l'arrondissement de Saint-Léonard.

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2210 (source SIMON: 3215210)

Projet Sous-projet Crédit Contrat

34614 1534614001 54 806,12 \$ 60 019,85 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre	Activité	Objet	Ss-	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
		resp.			objet				act.	
6432	3215210	801250	07165	57201	000000	0000	154347	00000	15015	00000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat **n**° 396029.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 24 octobre 2015 Fin des travaux : 31 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Service de l'approvisionnement a supervisé le processus d'appel d'offres. Les détails sont inclus dans leur intervention.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires:

Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Avis favorable avec commentaires : Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-17

Louis LAFONTAINE Chef de division - Études techniques Daniel FLEURY Directeur DTP



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.07

2015/09/08 19:00



	Dossier # : 1153128008

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics ,

Division des parcs et des espaces verts

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Soumission - Fourniture d'un hache-branche neuf remorqué

d'une capacité nominale de 12 pouces - Appel d'offres numéro 15 -14557 - LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC. - 47

736,47 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'un hachebranche neuf remorqué d'une capacité nominale de 12 pouces, appel d'offres numéro 15-14557, au montant total de 47 736,47 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 14:49	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1153128008

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des travaux publics,

Division des parcs et des espaces verts

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Soumission - Fourniture d'un hache-branche neuf remorqué d'une

capacité nominale de 12 pouces - Appel d'offres numéro 15-14557 - LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC. - 47 736,47 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Léonard doit procéder aux travaux d'élagage cyclique et de ramassage des branches sur l'ensemble du territoire. Dans le but de répondre à ce besoin opérationnel, l'arrondissement a demandé au Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un hachebranche neuf remorqué d'une capacité nominale de 12 pouces, appel d'offres numéro 15-14557.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'accepter la soumission de la compagnie LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'un hache-branche neuf remorqué d'une capacité nominale de 12 pouces, appel d'offres numéro 15-14557, au montant total de 47 736,47 \$. Le prix inclus:

- 1. La fourniture d'un hache-branche neuf remorqué d'une capacité nominale de 12 pouces
- 2. Marques et modèles de référence :

ALTEC, DC 1317

BANDIT, 150XP

VERMEER, BC 1000XL

- 3. La garantie de moteur diesel : standard du constructeur, trois (3) ans ou 3 500 heures
- 4. La garantie de l'hache-branche : un (1) an sur pièces et main d'oeuvre, cinq (5) sur les pièces majeures
- 5. Et autres.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent à l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

L'acquisition d'un hache-branche neuf remorqué d'une capacité nominale de 12 pouces s'inscrit dans un objectif d'atteinte à long terme de notre élagage cyclique et de ramassage des branches.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera financée au comptant. Le montant total prévu pour l'achat est de 47 736,4 crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 380187 et seront imputés au poste bu

 Projet
 Sous-Projet
 Crédit
 Contrat

 68514
 1568514007
 43 589,76 \$
 47 736,47 \$

Clés comptable SIMON - Imputation

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Sous-obj	Inter	Projet	Α
6432	9500998	801250	07163	57401	000000	0000	157888	0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires:

Service de l'approvisionnement, Direction (Sylvain CORBEIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-04

Dany LUSSIER parcs et espaces verts

Daniel FLEURY Directeur des travaux publics - Saint-Léonard



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.08

2015/09/08 19:00



Dos	sier # : 1153693007

Unité administrative responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des travaux publics,

Division du génie

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Soumission - Installation et réparation de clôtures dans divers

parcs 2015 - Contrat numéro 200-91 - 166346 CANADA INC.

(CLÔTURE FORTIN) - 87 256,83 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie 166346 CANADA INC. (CLÔTURE FORTIN), le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et réparation de clôtures dans divers parcs 2015, contrat numéro 200-91, au montant total de 87 256,83 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 16:42	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1153693007

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des travaux publics,

Division du génie

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Soumission - Installation et réparation de clôtures dans divers

parcs 2015 - Contrat numéro 200-91 - 166346 CANADA INC.

(CLÔTURE FORTIN) - 87 256,83 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres pour le contrat 200-91 a été lancé dernièrement afin d'obtenir des prix pour la réparation de la clôture au dépôt à neige Langelier ainsi que pour l'installation et la réparation de clôtures dans divers parcs de l'arrondissement, ainsi qu'au dépôt à neige. Les sections de clôtures visées par le contrat se situent aux endroits suivants:

- Mini-soccers du parc Delorme;
- Piscine du parc Giuseppe-Garibaldi;
- Terrain de football/soccer du parc Hébert;
- Terrain de baseball du parc Ladauversière;
- Terrain de bocce à l'arrière de l'aréna Martin-Brodeur
- Dépôt à neige Langelier

L'appel d'offres était sur invitation, étant donné que l'estimation des coûts de construction était inférieure à 100 000 \$.

Une partie de ce contrat sera financé par l'édition 2012 du programme PAAP (année 2013).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée D1155910006 en date du 29 juillet 2015 (2155910006) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'installation et réparation de clôtures dans divers parcs 2015, contrat numéro 200-91.

Résolution numéro CE12 0529 en date du 11 avril 2012 (1124107002) : Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 1) : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Verdun au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (année 2012 et année 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 7 820 913 \$. Approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Verdun au volet régulier du PR@M-FAMILLE 2011 - PAAP.

Résolution numéro CA12 13 0024 en date du 6 février 2012 (1123693001) : Confirmer la participation de l'arrondissement de Saint-Léonard au Pr@M-FAMILLE 2012 - Programme

d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) ainsi que son engagement à fournir la quote-part de 50 % et des montants excédentaires, le cas échéant, pour l'année 2012.

DESCRIPTION

À la suite du processus d'appel d'offres sur invitation, l'arrondissement de Saint-Léonard a reçu trois (3) soumissions.

Liste des soumissionnaires invités

166346 Canada inc. (Clôture Fortin) Clôtures Sentinelle Ltée G. Daviault Limitée Clôture Manic Ltée Clôture Spec II inc.

Les entreprises suivantes ont déposé une proposition. En voici les résultats :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Conformité
Clôture Fortin (166346 Canada inc.)	87 256,83 \$	Conforme
Clôture Manic Ltée	99 430,38 \$	Conforme
G. Daviault Ltée	111 094,59 \$	Conforme

Les trois (3) soumissions sont conformes.

Nous recommandons que le contrat numéro 200-91 "Installation et réparation de clôtures dans divers parcs 2015" soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie 166346 CANADA INC.(CLÔTURE FORTIN), pour un montant de 87 256,83 \$, taxes incluses.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'adresse du soumissionnaire retenu est la suivante:

Monsieur Sylvio Fortin, président

Clôture Fortin (166346 Canada inc.) 1951, boulevard Fortin Laval (Québec) H7S 1P4

Téléphone: 450 622-6788 Télécopieur: 450 622-1709

- En 2014, le contrat 200-88A pour l'installation de clôtures dans divers parcs de l'arrondissement a été accordé à la compagnie Clôture Fortin (166346 Canada inc.) pour un montant total de 54 975,30 \$.

Les résultats de l'appel d'offres sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaire	Montant
	(taxes incluses)

Clôture Fortin (166346 Canada inc.)	54 975,30 \$
G. Daviault Limitée	55 831,86 \$
Clôtures Sentinelle Ltée	59 377,69 \$

- En 2013, le contrat 200-87 pour des travaux de clôtures a été accordé à la compagnie Clôture Sentinelle Ltée pour un montant total de 27 134,10 \$.

Les résultats de l'appel d'offres sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Clôtures Sentinelle Ltée	27 134,10 \$
G. Daviault Limitée	27 737,72 \$
Clôture Fortin (166346 Canada inc.)	33 342,75 \$

JUSTIFICATION

Ces travaux sont requis afin de maintenir en bon état les clôtures dans les divers parcs de l'arrondissement et ainsi assurer la sécurité de leurs utilisateurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux étaient estimés à 85 000 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de + 2 256,83 \$, soit une différence de + 2,66 %.

Le montant total de 87 256,83 \$ pour le contrat numéro 200-91 doit être réparti et imputé de la façon suivante :

1- CORPORATIF (Service de la concertation des arrondissements): Réparation de la clôture au dépôt à neige Langelier (100%)

Une dépense de 18 585,71 \$, taxes incluses, (16 971,23 \$, taxes nettes) sera assumée par le Service de la concertation des arrondissements.

Crédit Contrat

16 971,23 \$ 18 585,71 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	_	Ss- objet	Inter	Projet		Cat. act.	Futur
2101	0010000	114056	03125	55401	000000	0000	000000	00000	00000	00000

2- CORPORATIF (Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal): Installation et réparation de clôtures aux parcs Delorme, Giuseppe-Garibaldi, Hébert et Ladauversière (50%), incluant contingences

Une dépense de 27 596,87 \$, taxes incluses, (25 199,62 \$, taxes nettes) sera assumée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Projet Sous-projet Crédit Contrat Simon

34614 1534614009 25 199,62 \$ 27 596,87 \$ 159617

Provenance et imputation: Selon l'intervention du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

3- ARRONDISSEMENT: Installation et réparation de clôtures aux parcs Delorme, Giuseppe-Garibaldi, Hébert, Ladauversière (50 %) ainsi qu'au terrain de bocce à l'arrière de l'aréna Martin-Brodeur (100 %), incluant les contingences

Une dépense de 41 074,25 \$, taxes incluses, (37 506,27 \$, taxes nettes) sera assumée par l'arrondissement de Saint-Léonard dans ce poste.

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2210 (entité SIMON : 3215210)

Imputation: Installation et réparation de clôtures

Projet Sous-projet Crédit Contrat

34614 1534614008 37 506,27 \$ 41 074,25 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	,	Ss- objet	Inter	Projet		Cat. act.	Futur
6432	3215210	801250	07165	57201	000000	0000	159616	00000	00000	00000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 397196.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 29 septembre 2015 Fin des travaux : 17 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 200-91.

L'adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes et il a bien fourni son attestation de Revenu Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires:

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires:

Service de la concertation des arrondissements , Direction (Michel MEUNIER)

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires:

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Sylvie BARRIAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-17 RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE

Daniel FLEURY Chef de division - Études techniques Directeur DTP



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.09

2015/09/08 19:00

Dossier	#	:	11	55	9	1	0	01	.4
---------	---	---	----	----	---	---	---	----	----

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics ,

Division du génie

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Soumission - Programme de réfection routière 2015 - Phase II -

Contrat numéro 102-149 - GROUPE TNT INC. - 1 475 475,90 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie GROUPE TNT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le programme de réfection routière 2015 - Phase II, contrat numéro 102-149, au montant total de 1 475 475,90 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-09-01 14:01	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1155910014

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics ,

Division du génie

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Soumission - Programme de réfection routière 2015 - Phase II -

Contrat numéro 102-149 - GROUPE TNT INC. - 1 475 475,90 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PRR 2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard, un appel d'offres public a été lancé afin d'obtenir des soumissions pour le contrat mentionné en rubrique. La construction de ces rues, incluant la réfection de l'éclairage (souterraine et nouveaux lampadaires), n'était pas prévue au programme de réfection du réseau routier (PRR) 2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard. Ces rues ont été rajoutées au PRR 2015 étant donné qu'il restait des sommes non utilisées dans l'enveloppe du Programme de réfection des rues locales (financé par le SIVT) et dans le PTI de l'arrondissement. La construction de ces rues est financée conjointement par l'arrondissement et le SIVT.

Les rues identifiées au Programme de réfection des rues locales 2015 - phase II sont les suivantes :

Secteur ouest

Rue De À

Doussin Grandbois Puyseaux Grandbois Couture Doussin

Secteur est

Meudon Lacordaire Antonio-Dagenais de Seigne Notaire-Girard Belherbe

Le choix des rues a préalablement été approuvé par les membres de la Commission des travaux publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée numéro D1155910005 en date du 23 juin 2015 (GDD 2155910005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le Programme de réfection routière 2015- Phase II - Contrat numéro 102-149.

DESCRIPTION

Cet appel d'offres a été lancé le 30 juin 2015. Dix-huit (18) compagnies se sont procuré les documents de soumission. Huit (8) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 16

juillet 2015. Les entreprises suivantes ont déposé une proposition. Voici le résultat de

l'analyse des soumissions :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Conformité
GROUPE TNT INC.	1 475 475,90 \$	Conforme
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.	1 523 858,53 \$	Conforme
CONSTRUCTION SOTER INC.	1 528 828,32 \$	Conforme
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	1 589 808,84 \$	Conforme
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	1 615 667,68 \$	Conforme
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	1 691 771,54 \$	Conforme
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1 836 561,79 \$	Conforme
LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE	1 884 423,00 \$	Conforme

Les huit (8) soumissions sont conformes.

Nous recommandons que le contrat numéro 102-149 "Programme de réfection routière 2015- Phase II" soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie GROUPE TNT INC., pour un montant de 1 475 475,90 \$, taxes incluses.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres. La compagnie GROUPE TNT INC. a inclus à sa soumission une copie de son autorisation à conclure des contrats et sous-contrats publics émise par l'Autorité des marchés financiers du Québec.

Toute entreprise partie à un sous-traitant rattaché directement ou indirectement au présent contrat pour des travaux de même nature et dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 \$ doit également posséder une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Les coordonnées du soumissionnaire retenu sont les suivantes :

Groupe TNT inc. 20 845 Chemin de la Côte-Nord, bureau 200 Boisbriand (Québec) J7E 4H5

En 2015, le contrat pour les travaux du Programme de réfection routière (Phase I) a été accordé à la compagnie Construction Soter inc. pour un montant total de 2 468 943,84 \$.

Les résultats de l'appel d'offres pour le Programme de réfection routière 2015 (Phase I), contrat numéro 102-146 sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Construction Soter inc.	2 468 943,84 \$
Les Constructions et pavage Jeskar inc.	2 569 907,42 \$

Groupe TNT inc.	2 586 080,94 \$
Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	2 624 345,77 \$
Pavages Métropolitain inc.	2 729 677,91 \$
Eurovia Québec Construction inc.	2 821 799,92 \$
Les Entreprises de construction Ventec inc.	3 072 979,95 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	3 405 338,29 \$

En 2014, le contrat pour les travaux du Programme de réfection routière (Phase I) a été accordé à la compagnie Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. pour un montant total de 3 078 184,28 \$.

Les résultats de l'appel d'offres pour le Programme de réfection routière 2014 (Phase I), contrat numéro 102-142 sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	3 078 184,28 \$
Groupe Hexagone, s.e.c.	3 195 015.33 \$
Les Constructions et pavage Jeskar inc.	3 341 746,43 \$
Maskimo Construction inc.	3 367 959,81 \$
Les Pavages Dorval div. Construction Groupe Bauval inc.	3 437 753,04 \$
R. Racicot Ltée	3 443 390,86 \$
Construction Soter inc.	3 596 496,76 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	4 784 534,01 \$

JUSTIFICATION

Ces dépenses sont requises afin de mener à terme la programmation proposée du PRR 2015, le programme requiert que ces travaux soient impérativement exécutés en 2015. Les travaux étaient estimés à 1 510 000 \$. L'écart entre le montant soumis et l'estimation est de - 2,3 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 1 475 475,90 \$ (taxes et contingences incluses) pour le contrat 102-149 d suivante :

CORPORATIF: Réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue de Seigne, incluant le

Une dépense de 563 747,59 \$, taxes incluses, (soit 514 776,69 \$ taxes nettes) (chaussée et tr incluant les contingences) sera assumée par le Service des Infrastructures, Voirie et Transports comme indiqué dans l'intervention du Service des Finances. L'arrondissement et la division de l entendus sur une bonification de l'enveloppe originale au mois de mai dernier. Ce montant se r la chaussée et en 210 618,03 \$ pour les trottoirs (taxes et contingences incluses). Le détail des comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du SIVT et du Service de

ARRONDISSEMENT: Réfection de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage des rues l Meudon, incluant les contingences ainsi que l'éclairage pour la rue de Seigne, incluan

Réfection des rues 2015

Une dépense de 741 773,43 \$, taxes incluses, (677 338,01\$, taxes nettes, incluant contingenc l'arrondissement de Saint-Léonard dans ce poste.

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2209 (entité SIMON : 3215209)

Imputation: Réfection des rues 2015

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1555718001 677 338,01 \$ 741 773,43 \$

Concordance Simon

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Sous-obj		Projet
6432	3215209	801250	03103	57201	000000	0000	15434

Réfection de l'éclairage de rues

Une dépense de 169 954,88 \$, taxes incluses, (155 191,46 \$, taxes nettes, incluant contingent l'arrondissement de Saint-Léonard dans ce poste.

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2209 (entité SIMON : 3215209)

Imputation: Réfection de l'éclairage de rues

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1555718003 155 191,46 \$ 169 954,88 \$

Concordance Simon

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Sous-obj	Inter	Projet
6432	3215209	801250	03141	57201	000000	0000	15434

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat n° 395628.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 9 septembre 2015 Fin des travaux : 25 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 102-149.

L'adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes, il a bien fourni son attestation de revenu Québec et il a remis à l'arrondissement une copie de son autorisation de conclure des contrats et sous-contrats publics émise par l'Autorité des marchés financiers du Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires:

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre DROUIN Chargé de projets - Genie **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-07-23

Daniel FLEURY
Directeur(trice) travaux publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.10

2015/09/08 19:00



	Do	ossier # : 115160200!

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs

et développement social

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Modification au contrat numéro 2005-06 relativement à la

fermeture temporaire pour la rénovation majeure de la piscine

intérieure - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement

Il est recommandé d'autoriser la modification au contrat numéro 2005-06 avec la compagnie CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la fermeture temporaire pour la rénovation majeure de la piscine intérieure et d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer l'entente prévue à cet effet.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 15:00	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	_



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1151602005

Unité administrative

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques responsable: et du développement communautaire, Division des sports loisirs

et développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Modification au contrat numéro 2005-06 relativement à la

fermeture temporaire pour la rénovation majeure de la piscine

intérieure - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un appel d'offres public, l'arrondissement de Saint-Léonard a octroyé en 2005 un contrat d'une durée de 20 ans à la compagnie Conception et Gestion Intégrées inc. (CGI), contrat numéro 2005-06.

Ce contrat est constitué en trois volets :

- 1) Agrandissement de la piscine intérieure existante ainsi qu'un bail de location relatif à celle-ci.
- 2) Entretien de la piscine intérieure.
- 3) Gestion des programmes de la piscine intérieure, des piscines extérieures et du stade Hébert.

Ce contrat est pour une période de vingt (20) ans devant se terminer en 2025.

La piscine intérieure à Saint-Léonard subira des travaux majeurs de rénovation entraînant la fermeture temporaire de la piscine intérieure pour la période du 1^{er} juin à la fin décembre 2015, notamment la réfection complète des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage. Seuls demeureront ouverts au public, le hall d'entrée de la piscine intérieure, les toilettes et le comptoir, selon un horaire réduit. Considérant l'ampleur des travaux à exécuter, une prolongation de cette période de fermeture doit être envisagée.

Après analyse de ce contrat, il a été conclu que bien que le volet « agrandissement de la piscine intérieure » soit terminé, les volets « entretien » et « gestion » sont toujours en viqueur. Le contrat ne comporte pas de disposition visant à suspendre l'exécution des volets « entretien » et « gestion ». Pour cette raison, l'arrondissement a négocié une modification de ce contrat avec la compagnie Conception et gestion intégrées inc. pour en modifier l'exécution de ces deux aspects durant la période de fermeture de la piscine intérieure.

Le présent dossier vise donc à faire approuver le projet d'entente convenu avec Conception et gestion intégrées inc. relativement à la modification au contrat numéro 2005-06 durant la période de fermeture temporaire pour la rénovation majeure de la piscine intérieure.

Lors de la rencontre du 19 mai 2015, les membres de la Commission des loisirs, des sports,

des affaires culturelles et du développement social ont été informés d'une modification à l'entente avec CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0066 en date du 7 avril 2015 (1150391001) - Soumission - Réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure - Contrat numéro 300-132 - NORGÉREQ LTÉE - 1 137 102,75 \$. Résolution numéro CA14 13 0198 en date du 7 juillet 2014 (1143309015) - Approuver le renouvellement - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - Saison hivernale 2014-2015 - Conception et gestion intégrées inc.

Résolution numéro CA13 13 0269 en date du 3 septembre 2013 (1134227017) - Approuver le renouvellement - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - Saison hivernale 2013-2014 - Conception et gestion intégrées inc.

Résolution numéro CA12 13 0292 en date du 10 septembre 2012 (1124227021) - Approuver le renouvellement - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - Saison hivernale 2012-2013 - Conception et gestion intégrées inc.

Résolution numéro CA12 13 0089 du 2 avril 2012 (1122242002) - Modifications aux contrats numéros 2003-02 et 2005-06 - Clauses concernant les dépenses énergétiques - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

Résolution numéro CA11 13 0326 en date du 7 novembre 2011 (1114227017) - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - Conception et gestion intégrées inc.

Résolution numéro CA11 13 0023 en date du 7 février 2011 (1103309016) - Ratification - Ajout au contrat numéro 2005-06 relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert - Conception et gestion intégrées inc.

DESCRIPTION

Le projet d'entente prévoit entre autres les conditions suivantes : Durant la période des travaux, CGI maintiendra ouverts au public, le hall d'entrée, le comptoir d'accueil et les sanitaires du hall et offrira les services d'accueil, d'inscription et le service à la clientèle;

Durant la période des travaux, la Ville assumera les responsabilités associées aux dispositions de l'article 4.10 du bail de la piscine intérieure, lesquelles concernent les assurances et dégagera CGI de sa responsabilité liée au bâtiment en ce qui a trait aux activités touchant directement ou indirectement les travaux réalisés à la piscine intérieure;

Durant la période des travaux, CGI maintiendra le poste de gestionnaire du projet et le personnel de direction, qui seront disponibles pour effectuer des tâches supplémentaires à leurs fonctions habituelles, à la demande de la Ville, et ce, en lien avec des activités de coordination liées à la surveillance et au suivi des travaux réalisés à la piscine intérieure.

JUSTIFICATION

Comme le contrat, octroyé en 2005, ne comporte pas de dispositions visant à suspendre l'exécution de certaines portions des volets « entretien » et « gestion », l'arrondissement

devait négocier avec Conception et gestion intégrées inc. une modification de ce contrat afin de prévoir les modalités applicables durant le période de fermeture de la piscine intérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est convenu d'une réduction de 8000 \$ (avant taxes) des montants à payer par l'arrondissement pour la période concernée pour le volet 3 du contrat, soit 1333,33 \$ / mois, pour les mois de juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 2015. Si un nouvel échéancier est établi reportant la fin des travaux au 30 décembre 2015, une réduction de 1333,33 \$ (avant taxes) est prévue pour le mois de décembre 2015. Si jamais les travaux n'étaient pas terminé à cette date, une réduction sera calculée pour les mois subséquents au même montant de 1333,33 \$ par mois.

Il est important de mentionner que toutes les activités cours et club ont été relocalisées dans deux piscines sises à Saint-Léonard, soit à la piscine intérieure du Centre Leonardo Da Vinci (474 heures) et la piscine intérieure de l'école secondaire Laurier Macdonald de la Commission scolaire English-Montréal (375 heures) et que les frais de location de ces installations sont assumés par Conceptions gestion intégrées inc.

L'évaluation de cette réduction applicable aux montants payés par l'arrondissement est établie à partir, d'une part, des économies réalisées par Conception et gestion intégrées inc. durant l'arrêt des opérations régulières de la piscine et d'autre part, les pertes des revenus d'exploitation.

Pertes de revenus d'exploitation		
Activités dirigées	(116 090 \$)	
Bains libres	(57 050 \$)	
Autres	(4 800 \$)	
Total	(177 940 \$)	
Dépenses pour location de piscines intérieures	(46 340 \$)	
Grand total des pertes	(224 280 \$)	
Économies sur les dépenses d'opération		
Économies salariales	169 185 \$	
Économies – autres	63 095 \$	
Grand total des économies	232 280 \$	
Économies liées à la fermeture temporaire	8 000 \$	1 333,33 \$

Ainsi, en conclusions, à des fins administratives, le crédit mensuel sera apporté sur la facturation du volet 3 sous le poste budgétaire :

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-07

Nathalie HÉBERT Chef de division Nathalie HÉBERT Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.11

2015/09/08 19:00



	Dossier # : 1151602002
Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la Commission scolaire English-Montréal jusqu'à concurrence de 35 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2015.
Commission scolaire Englis	la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la h-Montréal, selon les besoins et à la demande, au tarif prévu à 5, jusqu'à concurrence de dépenses cumulées de 35 000 \$.
D'imputer cette dépense co décisionnel.	onformément aux informations financières inscrites au dossier

Signé par Gilles RAINVILLE Le 2015-08-27 16:41

Signataire : Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement

Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1151602002

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports loisirs

et développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des

locaux scolaires de la Commission scolaire English-Montréal jusqu'à concurrence de 35 000 \$ (taxes incluses) pour l'année

2015.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver le déboursé annuel relatif au protocole d'entente établi entre la Commission scolaire English-Montréal et l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'utilisation des locaux de l'école Laurier Macdonald située sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre de la fermeture temporaire pour la période du 1^{er} juin 2015 au 27 novembre 2015 de la piscine intérieure de l'arrondissement, nous voulons offrir dans un autre lieu aquatique les activités structurées, tels que cours, club, etc.

Ainsi, dans le cadre de son offre de service en sports et loisirs, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire a développé un partenariat avec la Commission scolaire English-Montréal afin de permettre à Sodem Inc. sous-traitant de CGI qui agit à titre de gestionnaire, d'offrir leur programmation d'activités.

JUSTIFICATION

La programmation d'activités aquatique est offerte par Sodem, gestionnaire mandataire de CGI, selon le contrat numéro 2005-06 - contrat relatif à la construction, rénovation, entretien d'une piscine intérieure et gestion des programmes de la piscine intérieure, des piscines extérieures et du stade Hébert.

Le complexe aquatique étant fermé pour rénovation, l'offre de service pour les cours et le club aquatique sera offerte à la piscine de l'école Laurier Macdonald.

Le partenariat entre la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) et l'arrondissement étant établi depuis longtemps, la CSEM préfère faire l'entente de location avec l'arrondissement. Par la suite CGI remboursera intégralement le montant pour cette location à la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le déboursé annuel jusqu'à concurrence de 35 000 \$ (taxes incluses) est imputable au poste budgétaire suivant :

2432	0010000	305119	07121	55202	0	0	0	0	0	0

Gestion installation - Centres communautaires - Activités récréatives - Location de salles - DSLDS

Demande d'achat SIMON: 392099

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-06

Nathalie HÉBERT
Chef de division

Nathalie HÉBERT
Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.12

2015/09/08 19:00



Dossier # : 1151602006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs

et développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Approuver les conventions avec Gestion Multisports St-Léonard Objet:

> concernant la location de la boutique « Pro-shop » et d'un local aux fins de l'exploitation d'un restaurant à l'aréna Martin-

Brodeur.

Il est recommandé d'approuver les conventions avec Gestion Multisports St-Léonard concernant la location de la boutique « Pro-Shop » et d'un local aux fins de l'exploitation d'un restaurant à l'aréna Martin-Brodeur, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2017, moyennant un loyer mensuel pour la boutique « Pro-shop » de 150 \$ et pour le local aux fins de l'exploitation d'un restaurant de 250 \$, plus les taxes applicables, payables selon les clauses et conditions stipulées aux conventions. De plus, il est recommandé d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire

d'arrondissement à signer lesdites conventions et d'encaisser ces recettes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 14:59	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1151602006

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports loisirs

et développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver les conventions avec Gestion Multisports St-Léonard

concernant la location de la boutique « Pro-shop » et d'un local aux fins de l'exploitation d'un restaurant à l'aréna Martin-Brodeur.

CONTENU

CONTEXTE

Les ententes de location du restaurant et de la boutique « Pro-shop » à l'aréna Martin-Brodeur avec Gestion Multisports St-Léonard prendront fin le 31 août 2015 et l'arrondissement souhaite faire à nouveau une entente afin d'octroyer la gestion de la boutique « Pro-shop » et du restaurant à Gestion Multisports St-Léonard, un organisme à but non lucratif, reconnu selon la Politique de reconnaissance des organismes, et cela, afin de soutenir financièrement les organismes sportifs et contribuer à minimiser l'impact de la cessation de certaines activités de levée de fonds, dont bénéficiaient ces organismes par les années passées. Les conventions proposées sont pour une durée de deux années, soit du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2017 et pourront être renouvelables 3 autres fois selon le terme d'une année à la fois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA14 13 0241 en date du 6 août 2014 (1143309014) - Approuver les conventions avec Gestion Multisports St-Léonard concernant la location de la boutique « Pro-shop » et d'un local aux fins de l'exploitation d'un restaurant à l'aréna Martin-Brodeur.

DESCRIPTION

L'exploitation de la boutique « Pro-shop » et du restaurant à l'aréna Martin-Brodeur assure un service à tous les citoyens de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Pour l'exploitation du restaurant, Gestion Multisports St-Léonard devra se munir d'un permis d'alcool valide émis par les autorités compétentes en vertu de la *Loi sur les permis d'alcool* (RLRQ c. P-9.1), pour des événements ou des besoins particuliers.

Les heures d'ouverture de la boutique « Pro-shop » et du restaurant seront approuvées par la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, en fonction des heures d'opération de l'aréna Martin-Brodeur et du terrain de soccer adjacent, puisque le restaurant, durant la période estivale, pourra desservir les besoins en restauration des usagers de ce terrain sportif synthétique.

Les conventions couvriront une période de 24 mois. Cette période permettra à Gestion

Multisports St-Léonard de développer le lien avec la clientèle qui débute tout juste à s'établir, l'aréna ayant été fermé afin de permettre sa mise aux normes et venant d'ouvrir au cours des derniers mois. Après cette période de consolidation, une évaluation de l'achalandage permettra d'établir le prix juste du loyer des deux conventions pour les années subséquentes. Pour permettre cette analyse, Gestion Multisports St-Léonard remettra en juin de chaque année les résultats financiers détaillés de ses opérations au représentant de l'arrondissement. Ces conventions pourront être renouvelées trois fois pour un terme d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Gestion Multisports St-Léonard est un organisme à but non lucratif partenaire reconnu selon la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement. Créé depuis près de 10 ans, Gestion Multisports St-Léonard agit en regroupant, autour d'une même table, tous les organismes sportifs oeuvrant sur le territoire léonardois, et cela, depuis le début 2008, et qui a pour mission de soutenir par son expertise les organismes sportifs. En permettant à Gestion Multisports St-Léonard d'assumer la gestion du restaurant et du «pro-shop», nous soutenons par la même occasion les organismes sportifs reconnus selon la politique de reconnaissance de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les conventions s'échelonnent du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2017. Le montant du loyer pour la boutique « Pro-shop » d'une valeur de 1 050 \$ annuellement sera subdivisé en 14 versements égaux d'une valeur de 150 \$ chacun (taxes en sus), le premier versement payable à la signature du contrat et les six (6) subséquents, le premier de chaque mois jusqu'au 1^{er} mars 2016, le 8^e versement le 1^{er} septembre 2016 et les 9, 10 , 11, 12, 13 et 14 autres paiements le premier de chaque mois suivants jusqu'au 1^{er} mars 2017.

Le montant du loyer pour le restaurant d'une valeur de 3 000 \$ annuellement sera subdivisé en 24 versements égaux d'une valeur de 250 \$ chacun (taxes en sus). Le premier montant sera remis à la signature du contrat et les subséquents, le premier de chaque mois jusqu'au 1^{er} août 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Avis favorable:

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-11

Nathalie HÉBERT Chef de division Nathalie HÉBERT Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.13

2015/09/08 19:00



Dossier # : 115160200)4

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs

et développement social

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Ratification - Approuver le projet de bail avec St-Léonard Nissan

inc. pour la location de vingt (20) espaces de stationnement à

l'aréna Roberto-Luongo.

ATTENDU QUE lors de l'échéance du bail précédent, le 28 février 2015, des travaux majeurs étaient effectués à l'aréna Roberto-Luongo et que l'arrondissement ne pouvait pas garantir la disponibilité des espaces de stationnement,

De ratifier l'approbation du projet de bail par lequel l'arrondissement loue à St-Léonard Nissan inc., vingt (20) espaces de stationnement à l'aréna Robert-Luongo, moyennant un loyer mensuel de 200 \$ par espace de stationnement, plus les taxes applicables, pour une période de dix (10) mois, soit du 1er mars au 31 décembre 2015. Ce projet de bail prévoit un renouvellement automatique pour quatre (4) termes additionnels et successifs d'un (1) an chacun, se terminant le 31 décembre 2019, aux conditions stipulées au projet de bail.

De plus, il est recommandé d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit bail et d'encaisser ces recettes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 16:03
Signataire :		Gilles RAINVILLE
	Saiı	Directeur d'arrondissement nt-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1151602004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports loisirs

et développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Ratification - Approuver le projet de bail avec St-Léonard Nissan

inc. pour la location de vingt (20) espaces de stationnement à

l'aréna Roberto-Luongo.

CONTENU

CONTEXTE

Le stationnement de l'aréna Roberto-Luongo atteint souvent sa pleine capacité due à l'utilisation de celui-ci par les usagers de l'aréna, la clientèle et les employés des concessionnaires Nissan, ayant pignon sur rue sur la voie de service de l'autoroute métropolitaine. Afin de ne pas surcharger les rues avoisinantes, 20 espaces de stationnement ont été octroyés par bail à St-Léonard Nissan inc. d'une durée de 12 mois, au cours des dernières années. Ce bail se terminait le 28 février 2015. Comme à cette période des travaux majeurs étaient effectués à l'aréna Roberto-Luongo et que l'arrondissement ne pouvait pas garantir la disponibilité des espaces de stationnement, les parties ont décidés de retarder la reconduction de ce bail. Maintenant que les travaux sont terminés, il a été constaté que St-Léonard Nissan inc. a continué à utiliser les vingt (20) espaces de stationnement sans contrainte depuis le 1er mars 2015. La Direction des affaires publiques et du développement communautaire aimerait donc signer à nouveau un bail avec ce concessionnaire qui prendrait effet le 1^{er} mars 2015, pour une durée de 10 mois. Cette entente pouvant se renouveler automatiquement quatre autres fois pour 1 an chacun aux mêmes termes et conditions, se terminant le 31 décembre 2019.

Il est proposé au conseil d'arrondissement d'approuver cette entente avec la possibilité de quatre renouvellements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA10 13 0024 en date du 8 février 2010 (1103309002) : Approuver le renouvellement de l'entente avec St-Léonard Nissan inc. concernant la location d'espaces de stationnement à l'aréna Roberto-Luongo.

Résolution CA04 13 0417 en date du 6 décembre 2004 (1042250012) : Recommandation de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social - Approuver l'entente avec St-Léonard Nissan inc. concernant la location d'espaces de stationnement à l'aréna Hébert.

DESCRIPTION

Dans le but de permettre un usage exclusif de 20 espaces de stationnement, il est demandé d'approuver le projet de bail avec St-Léonard Nissan inc. concernant la location d'espaces

de stationnement à l'aréna Roberto-Luongo. Ce bail est pour l'utilisation de ces espaces pour les 10 mois de mars à décembre 2015 et renouvelable pour 4 autres termes de 12 mois.

JUSTIFICATION

Une entente avec le concessionnaire autorisera celui-ci à utiliser les espaces de stationnement de l'aréna aux fins des employés du commerce dans le but de libérer ses cases pour sa clientèle en façade de son commerce. Les espaces loués sont de 7 h à 18 h du lundi au vendredi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les espaces sont loués au coût de 200 \$/l'unité pour les 10 mois de l'année 2015, 250 \$/l'unité en 2016, 255 \$/l'unité en 2017, 260 \$/l'unité en 2018 et 265 \$/l'unité en 2019. Le concessionnaire St-Léonard Nissan réserve 20 espaces, ce qui permet des revenus annuels de 3 334 \$ pour les 10 mois de 2015, 5 000 \$ en 2016, 5 100 \$ en 2017, 5 200 \$ en 2018 et 5 300 \$ en 2019.

Les revenus sont imputés au poste budgétaire :

Gestion installations - Centres communautaires - Activités récréatives de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire.

uu	9 0. 2 9 0. 0 0		3 · 3 · 5 p p 3								_
2432	0010000	305103	07121	44301	0	0	0	0	0	0	l

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contrôle de l'utilisation du stationnement par le service d'inspectorat de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Avis favorable:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HÉBERT Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-12

Nathalie HÉBERT Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.14

2015/09/08 19:00

D - - -! - .. # - 44E4C05



Dossier #:.	1121005003

Unité administrative responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire, Division des sports_loisirs

et développement social

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Ratification - Approuver le projet de bail avec Lombardi autos Itée

pour la location de trente (30) espaces de stationnement à

l'aréna Roberto-Luongo.

ATTENDU QUE lors de l'échéance du bail précédent, le 28 février 2015, des travaux majeurs étaient effectués à l'aréna Roberto-Luongo et que l'arrondissement ne pouvait pas garantir la disponibilité des espaces de stationnement,

De ratifier l'approbation du projet de bail par lequel l'arrondissement loue à Lombardi autos Itée, trente (30) espaces de stationnement à l'aréna Robert-Luongo, moyennant un loyer mensuel de 200 \$ par espace de stationnement, plus les taxes applicables, pour une période de dix (10) mois, soit du 1er mars au 31 décembre 2015. Ce projet de bail prévoit un renouvellement automatique pour quatre (4) termes additionnels et successifs d'un (1) an chacun, se terminant le 31 décembre 2019, aux conditions stipulées au projet de bail.

De plus, il est recommandé d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit bail et d'encaisser ces recettes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 16:05
Signataire :		Gilles RAINVILLE
		Directeur d'arrondissement

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1151602003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports loisirs

et développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Ratification - Approuver le projet de bail avec Lombardi autos Itée

pour la location de trente (30) espaces de stationnement à l'aréna

Roberto-Luongo.

CONTENU

CONTEXTE

Le stationnement de l'aréna Roberto-Luongo atteint souvent sa pleine capacité due à l'utilisation de celui-ci par les usagers de l'aréna, la clientèle et les employés du concessionnaire Lombardi Autos Ltée, ayant pignon sur rue sur la voie de service de l'autoroute métropolitaine. Afin de ne pas surcharger les rues avoisinantes, 30 espaces de stationnement ont été octroyés par bail à Lombardi Autos Itée au cours des dernières années. Ce bail se terminait le 28 février 2015. Comme à cette période des travaux majeurs étaient effectués à l'aréna Roberto-Luongo et que l'arrondissement ne pouvait pas garantir la disponibilité des espaces de stationnement, les parties ont décidés de retarder la reconduction de ce bail. Maintenant que les travaux sont terminés, il a été constaté que Lombardi Autos Itée a continué à utiliser les trente (30) espaces de stationnement sans contrainte depuis le 1er mars 2015. La Direction des affaires publiques et du développement communautaire aimerait signer à nouveau un bail avec le concessionnaire qui prendrait effet le 1^{er} mars 2015, pour une durée de 10 mois. Cette entente pouvant se renouveler quatre autres fois pour 1 an chacun aux mêmes termes et conditions, se terminant le 31 décembre 2019

Il est proposé au conseil d'arrondissement d'approuver cette entente avec la possibilité de quatre renouvellements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA10 13 0025 en date du 10 février 2010 (1103309001) Approuver le renouvellement de l'entente avec Lombardi autos ltée concernant la location d'espaces de stationnement à l'aréna Roberto-Luongo.

Résolution CA04 13 0418 en date du 6 décembre 2004 (1042250013) : Recommandation de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social - Approuver l'entente avec Lombardi autos Itée concernant la location d'espaces de stationnement à l'aréna Hébert.

DESCRIPTION

Dans le but de permettre un usage exclusif de 30 espaces de stationnement, il est demandé d'approuver le projet de bail avec Lombardi autos ltée concernant la location d'espaces de

stationnement à l'aréna Roberto-Luongo. Ce bail est pour l'utilisation de ces espaces pour 10 mois, soit du 1^{er} mars au 31 décembre 2015 et sera renouvelable pour 4 autres périodes de 12 mois.

JUSTIFICATION

Une entente avec le concessionnaire autorisera celui-ci à utiliser les espaces de stationnement de l'aréna aux fins des employés du commerce dans le but de libérer ses cases pour sa clientèle en façade de son commerce. Les espaces loués sont de 7 h à 18 h du lundi au vendredi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les espaces sont loués au coût de 200 \$/l'unité pour les 10 mois de l'année 2015, 250 \$/l'unité en 2016, 255 \$/l'unité en 2017, 260 \$/l'unité en 2018 et 265 \$/l'unité en 2019. Le concessionnaire Lombardi autos ltée réserve 30 espaces, ce qui permettra des revenus annuels de 5 000 \$ pour 2015, 7 500 \$ pour 2016, 7 650 \$ pour 2017, 7 800 \$ pour 2018 et 7 950 \$ pour 2019.

Les revenus sont imputés au poste budgétaire :

Gestion installations - Centres communautaires - Activités récréatives de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire.

2432	0010000	305103	07121	44301	0	0	0	0	0	0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contrôle de l'utilisation du stationnement par le service d'inspectorat de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Avis favorable:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HÉBERT Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-12

Nathalie HÉBERT Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.15

2015/09/08 19:00



Dossier #	:	1150512023

Unité administrative responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des services

administratifs , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver le projet de renouvellement de bail par lequel

l'arrondissement Saint-Léonard loue à DÉVELOPPEMENT

OLYMBEC INC., pour une période additionnelle de trois (3) ans, à compter du 1er mai 2016, un local d'une superficie de 3 088,84 m² (33 248 pi²), au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 8925, rue Pascal-Gagnon, Saint-Léonard (8159-001), moyennant un loyer total de 520 456,75 \$ (incluant la TPS et la TVQ), plus

les coûts d'énergie annuels de 30 000 \$.

Il est recommandé d'approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., un local d'une superficie de 3 088,84 m² (33 248 pi²), au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 8925, rue Pascal-Gagnon à Saint-Léonard, pour une période additionnelle de trois (3) ans, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2019, moyennant un loyer total approximatif de 520 456,75\$, plus les coûts d'énergie annuels estimés à 30 000 \$ et selon les clauses et conditions stipulées au projet de renouvellement de bail.

De plus, il est recommandé d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit renouvellement de bail et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINV	ILLE	Le 2015-08-27 16:41	
Signataire :			Gilles RAINVILLE	
	_		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1150512023

Unité administrative

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des services responsable:

administratifs, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver le projet de renouvellement de bail par lequel

l'arrondissement Saint-Léonard loue à DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC., pour une période additionnelle de trois (3) ans, à compter du 1er mai 2016, un local d'une superficie de 3 088,84 m² (33 248 pi²), au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 8925, rue Pascal-Gagnon, Saint-Léonard (8159-001), moyennant un loyer total de 520 456,75 \$ (incluant la TPS et la TVQ), plus les coûts

d'énergie annuels de 30 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Un bail a été conclu avec Développement Olymbec (2004) inc. et Construction Olymbec inc. le 1er mars 2010, pour un local d'une superficie de 3 088,84 m² (33 248 pi²) au rez-dechaussée de l'immeuble situé aux 8925-8965, rue Pascal-Gagnon, pour une période de trois ans et deux mois, soit du 1er mars 2010 au 30 avril 2013. Tel que stipulé à ce bail, à échéance, il peut être renouvelé par le locataire pour deux (2) termes additionnels et successifs de trois (3) ans chacun. Un premier renouvellement a été effectué pour la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2016. Comme l'arrondissement désire renouveler ce bail pour un terme additionnel de trois ans, il doit signifier son intention au Locateur, au moins six (6) mois avant l'échéance du deuxième terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA12 130419 en date du 3 décembre 2012 (1122242010) - Approuver le projet de renouvellement de bail - Location d'un entrepôt - 8925, rue Pascal-Gagnon -Développement Olymbec inc.

Résolution numéro CA10 13 0004 en date du 8 janvier 2010 (1092716017) - Approuver le projet de bail - Location d'un entrepôt - 8925-8965, rue Pascal-Gagnon - Développement Olymbec (2004) inc. et Construction Olymbec inc.

DESCRIPTION

Approuver le projet de renouvellement de bail par leguel la Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, loue de Développement Olymbec inc. un local d'une superficie de 3 088,84 m² (33 248 pi²), au rez-de-chaussée de l'immeuble situé aux 8925, rue Pascal-Gagnon, à Saint-Léonard, pour un terme additionnel de trois ans, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2019, moyennant un loyer total approximatif de 520 456,75 \$ (incluant la TPS et la TVQ), plus les coûts d'énergie annuels estimés à 30 000,00 \$.

JUSTIFICATION

En raison de sa localisation géographique quasi centrale au territoire de l'arrondissement et à proximité des travaux publics et du Service de l'approvisionnement, l'emplacement de ces locaux est idéal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

8925, rue Pascal-Gagnon (8159-001) Calcul du loyer annuel 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2019 - 3 ans

Superficie locative 3 088,84 m²

	Loyer proposé		
Loyer annuel	2016	Loyer proposé	Loyer
antérieur	(8 mois)	2017	2
32,96\$	36,06\$	36,06\$	
n/a	n/a	n/a	1
12,79\$	12,79\$	12,79\$	
45,75\$	48,85 \$	48,85 \$	
141 314,43 \$	100 593,22 \$	150 889,83 \$	150
7 065,72 \$	5 029,66 \$	7 544,49 \$	7
14 096,11 \$	10 034,17 \$	15 051,26 \$	15
162 476,26 \$	115 657,05 \$	173 485,58 \$	173
7 065,72 \$	5 029,66 \$	7 544,49 \$	7
7 048,06 \$	5 017,09 \$	7 525,63 \$	7
148 362,49 \$	105 610,31 \$	158 415,46 \$	158
	32,96 \$ n/a 12,79 \$ 45,75 \$ 141 314,43 \$ 7 065,72 \$ 14 096,11 \$ 162 476,26 \$ 7 065,72 \$ 7 048,06 \$	Loyer annuel antérieur 2016 (8 mois) 32,96 \$ 36,06 \$ n/a n/a 12,79 \$ 12,79 \$ 45,75 \$ 48,85 \$ 141 314,43 \$ 100 593,22 \$ 7 065,72 \$ 5 029,66 \$ 14 096,11 \$ 10 034,17 \$ 162 476,26 \$ 115 657,05 \$ 7 048,06 \$ 5 017,09 \$	Loyer annuel antérieur 2016 (8 mois) Loyer proposé 2017 32,96 \$ 36,06 \$ 36,06 \$ 7/a 36,06 \$ 36,06 \$ 36,06 \$ 7/a 12,79 \$ 12,79 \$ 12,79 \$ 12,79 \$ 7/3 12,79 \$ 12,79 \$ 7/3 45,75 \$ 48,85 \$ 48,85 \$ 7065,72 \$ 7065,72 \$ 7029,66 \$ 7544,49 \$ 7065,72 \$ 7065,72 \$ 7065,72 \$ 7065,72 \$ 7044,49 \$ 7065,72 \$ 7065,72 \$ 7044,49 \$ 7048,06 \$ 7048,

Le loyer de base est fixe pour la durée du bail. Chaque année, les taxes municipales et scolaire Le déneigement et les travaux ménagers sont effectués par le locataire.

En plus du loyer indiqué s'ajoute le coût de l'énergie (gaz et électricité) qui s'élève à environ 3(TVQ).

L'information comptable détaillée est présentée sous l'intervention des ressources financières d

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 1er mai 2016 Fin: 30 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention de bail proposée est en accord avec les politiques et pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle a été intégrée au bail.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Melanie DI PALMA)

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE Charge(e) de projets - mecanique du batiment Directeur des services administratifs - stle

Sylvie A BRUNET

Le: 2015-08-18

ENDOSSÉ PAR



CA: 20.16

2015/09/08 19:00



	Dossier # : 1153269003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la

Solidarité sociale (MTESS) visant la participation de

l'arrondissement au service PerLE du Portail gouvernemental de

services - Espaces Entreprises.

D'accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de participer au service PerLE du Portail gouvernemental de services — espace Entreprises dont l'objectif est de regrouper l'accès aux permis, licences et certificats requis des gouvernements provincial et fédéral et des municipalités de façon à permettre aux entreprises d'avoir accès aux renseignements et aux formulaires de demandes de permis ou de certificats de l'arrondissement.

De plus, il est recommandé d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer l'entente prévue à cet effet.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 15:02	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	_

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1153269003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la

Solidarité sociale (MTESS) visant la participation de

l'arrondissement au service PerLE du Portail gouvernemental de

services - Espaces Entreprises.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal compte adhérer au service PerLE, un service aux entreprises existantes ou en démarrage accessible sur le portail de Services Québec - Entreprises. Il s'agit d'un moteur de recherche qui répertorie les permis et les licences nécessaires pour exploiter une entreprise au Québec, qu'il s'agisse des permis et licences délivrés par le niveau fédéral, provincial ou municipal. L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite adhérer à ce service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales et qui est intégré à Portail Québec.

En adhérant à ce service, l'arrondissement de Saint-Léonard aura les responsabilités suivantes:

- · Établir la liste des permis et des certificats d'autorisation sous sa compétence, qui sont délivrés aux entreprises relativement aux secteurs d'activités de l'industrie canadienne;
- · Fournir au pilote de Services Québec-Entreprises les données sur les permis et certificats d'autorisation sous sa compétence;
- · Assurer l'exactitude des données et leur mise à jour dans PerLE;
- · Inclure un hyperlien dans son portail, dirigeant ainsi les utilisateurs vers Portail Québec;
- · Assurer le respect de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) et de la qualité du français.

JUSTIFICATION

Le service PerLE contribuera à faciliter l'accès à l'information aux entreprises désireuses de faire des affaires sur le territoire de l'arrondissement. Il s'agit en effet d'un service qui offre, de façon efficace et rapide, des informations pertinentes sur les divers permis et licences que les entreprises pourraient devoir se procurer tant au niveau municipal que provincial et fédéral.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun coût de participation pour l'arrondissement de Saint-Léonard. L'arrondissement est cependant responsable de la mise à jour et de l'exactitude des informations qui sont transmises à Services Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le service des communications de l'arrondissement fera l'annonce de notre adhésion au service lorsque nos informations seront intégrées à la base de données PerLE.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-14

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



CA: 20.17

2015/09/08 19:00



	Dossier # : 1151602008
Unité administrative	Arrondissement Saint-Léonard, Direction des affaires publiques

et du développement communautaire , Division des sports_loisirs

et développement social

Niveau décisionnel proposé :

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver le projet de convention et accorder une aide financière

de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt (20) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt (20) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVII	LE Le 2015-08-27 14:59	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
	_	Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1151602008

Unité administrative

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques responsable: et du développement communautaire, Division des sports loisirs

et développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver le projet de convention et accorder une aide financière

> de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt (20) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance

CONTENU

CONTEXTE

Un problème d'infestation parasitaire affecte les vingt (20) immeubles du Domaine Renaissance qui fait partie du territoire de la zone de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) Viau-Robert et ce, depuis longtemps et de façon récurrente. Un comité salubrité ayant comme participants : le propriétaire, le centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux (CIUSSS), la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur et du territoire de la Ville de Montréal, l'arrondissement, ainsi que des groupes communautaires, a accepté le plan d'action, afin d'éradiquer la vermine, élaboré par le propriétaire, le 11 mars 2014. Les appartements où il y a eu plus d'une intervention parasitaire depuis 2013 sont systématiquement ciblés. Le succès d'une telle intervention réside principalement dans la préparation de l'appartement avant l'intervention antiparasitaire proprement dite. Lors de la rencontre du 12 juin 2014, les membres du Comité de gouvernance de la RUI ont recommandé l'octroi d'une aide financière à Concertation Saint-Léonard pour le projet d'accompagnement dans l'opération d'extermination du secteur de la RUI au Domaine Renaissance. Ce projet était financé d'une façon tripartie par le CIUSSS, l'arrondissement et la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur et du territoire de la Ville de Montréal pour un montant de 8 000 \$ chacun.

Dans une entente commune, l'arrondissement, le CIUSSS, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur et du territoire de la Ville de Montréal et le propriétaire Groupe MACH (nouveau bailleur de fonds) ont convenu de bonifier l'apport financier en octroyant chacun 10 000 \$ pour poursuivre l'embauche d'une agente de milieu qui a pour mandat de soutenir les travaux de préparation des logements en collaboration avec les locataires et d'établir des séances d'informations entre autres. Cette entente est nécessaire afin de remettre le montant de 20 000 \$ déboursé à parts égales par l'arrondissement et la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur et du territoire de la Ville de Montréal à l'organisme mandataire de la RUI, Concertation Saint-Léonard. La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal remboursera sa part à l'arrondissement par la suite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **Résolution numéro CA14 13 0203** en date du 7 juillet 2014 (1143309013) Accorder une aide financière de 8 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance.
- Résolution numéro CA14 13 0092 en date du 7 avril 2014 (1144227001) Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 8 000 \$ à
 Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une
 opération d'extermination des vingt immeubles du secteur de la RUI au Domaine
 Renaissance, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds
 québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (20132015), MESS-VILLE.

DESCRIPTION

Depuis longtemps et de façon récurrente, un problème d'infestation parasitaire affecte tous les immeubles (20) du Domaine Renaissance qui fait partie du territoire de la RUI de Saint-Léonard. À la suite d'un projet pilote d'extermination d'un immeuble qui s'est réalisé en janvier 2014, le propriétaire des immeubles a présenté un plan d'action le 11 mars 2014 pour l'extermination de tous les logements où il y a eu plus d'une intervention parasitaire depuis 2013. De plus, les logements périphériques à ceux-ci feront également l'objet d'une vérification et d'un traitement préventif. Cependant toute l'opération de décontamination repose sur une préparation adéquate des logements par les locataires. En raison, soit de problèmes de langues, ou de problèmes de santé (jeunes enfants, femmes enceintes, etc.), il nous faut accompagner cette population vulnérable afin que l'opération de gestion parasitaire puisse réussir. Concertation Saint-Léonard encadrera cette ressource, qui soutiendra la décontamination, étant déjà le mandataire de la démarche RUI Viau-Robert. Accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'accompagner les résidents dans l'exercice de préparation des logements pour la décontamination majeure des logements au Domaine Renaissance. La portion de 10 000 \$, d'un projet global de 40 000 \$ sera remboursée à l'arrondissement par la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur et du territoire de la Ville de Montréal, tandis que la quote-part de l'arrondissement sera de 10 000 \$.

JUSTIFICATION

Une première expérience pilote sur un immeuble a été effectuée fin janvier 2014 et un rapport d'analyse a été produit. Il ressort qu'un suivi constant auprès des locataires doit être effectué autant pour la préparation des logements à l'extermination, que pour la sensibilisation aux habitudes de vie visant l'éradication des parasites. Donc pour les 20 immeubles, une nouvelle facon de faire, recommandée par le gestionnaire parasitaire, sera mise en place avec la présence nécessaire d'une agente de milieu communautaire qui supportera les locataires dans le processus d'extermination, soutiendra les clientèles vulnérables (femmes enceintes, familles avec enfants, personnes invalides, etc.) et instaurera une campagne de sensibilisation autant pour les nouveaux arrivants sur le site que pour les résidents de plus longue date. Un partenariat financier entre la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal, le CIUSSS Saint-Léonard et Saint-Michel, le propriétaire, et l'arrondissement de Saint-Léonard, permettra l'embauche d'une ressource qui va accompagner l'opération en amont de l'extermination. Cette ressource expliquera les opérations préparatoires à la venue des exterminateurs aux locataires, encadrera leurs exécutions et soutiendra les clientèles vulnérables. Ce partenariat se fera sur une base de 1/4 -1/4 -1/4 - 1/4 soit 10 000 \$ par bailleurs de fonds déjà cités.

Des rapports d'étape et un bilan final, des statistiques, etc., seront remis au comité salubrité et aux bailleurs de fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière est non récurrente et imputée au poste budgétaire suivant : 2432 0010000 **305103 05803 61900 016491 0000** Développement social - contribution aux organismes - Direction des affaires publiques et du développement communautaire

N.B. Un montant de 10 000 \$ sera remboursé par la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal à la suite de l'émission du chèque. La quote-part de l'arrondissement pour ce dossier est donc de 10 000 \$.

Demande d'achat Simon: 396473

Nom de l'organisme	No du fournisseur	Titre du projet	Montant	% du soutien
Concertation Saint Léonard	# 137008	Accompagnement à l'extermination	20 000 \$	50 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résolution des conditions d'insalubrité liés à l'infestation parasitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un bilan de l'opération d'accompagnement sera produit par l'organisme Concertation Saint-Léonard et remis aux quatre bailleurs de fonds, ainsi qu'au Comité salubrité et apparaîtra au bilan de la RUI.

Les bailleurs de fonds seront cités dans chacune des publications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires:

Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation (Martin BEAUREGARD)

Avis favorable avec commentaires : Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo A BÉLANGER Conseiller en développement communautaire **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-20

Steeve BEAUDOIN Directeur - DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



CA: 20.18

2015/09/08 19:00



Doss	sier # : 1151602007

Unité administrative responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques

et du développement communautaire , Division des sports_loisirs

et développement social

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Approuver les projets de conventions et accorder une aide Objet:

> financière de 9 489 \$ au Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard pour le projet « Jeunes bénévoles auprès des aînés en perte d'autonomie » et 4 894 \$ pour le projet «

> Rapprochement culturel d'aînés », dans le cadre du plan d'action

Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de

l'arrondissement de Saint-Léonard.

D'approuver les projets de conventions et d'accorder une aide financière de 9 489 \$ au Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard pour le projet « Jeunes bénévoles auprès d'aînés en perte d'autonomie » et 4 894 \$ pour le projet « Rapprochement culturel d'aînés », dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 14:57	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1151602007

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs

et développement social

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver les projets de conventions et accorder une aide

financière de 9 489 \$ au Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard pour le projet « Jeunes bénévoles auprès des aînés

en perte d'autonomie » et 4 894 \$ pour le projet «

Rapprochement culturel d'aînés », dans le cadre du plan d'action

Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de

l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

C'est à la suite de l'adoption par le conseil d'arrondissement, en décembre 2014, du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard, que s'est mis en branle la mise en forme de ce plan d'action.

Un appel de propositions d'un montant total de 25 000 \$, dont 20 000 \$ pour le volet intergénérationnel et 5 000 \$ pour le volet interculturel, a été lancé le 23 juin 2015 auprès des organismes reconnus par la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Saint-Léonard, visant prioritairement la clientèle aînée. Cet appel est en lien avec deux axes du Plan d'action (MADA) plus spécifiquement l'action 1.2.4 « Favoriser la mise en place, par les organismes reconnus, d'activités intergénérationnelles .», ainsi que l'action 2.4.1 « Soutenir la mise en place, par les organismes, de nouvelles activités qui favorisent les échanges interculturels ».

Dans le cadre de l'appel de propositions, deux organismes ont déposé trois projets remis au comité de sélection le 17 août dernier, pour étude et analyse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0183 en date du 6 juillet 2015 (1154227010) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour son projet de dix (10) marches exploratoires sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Résolution numéro CA14 13 0352 en date du 1^{er} décembre 2014 (1144227011) - Adopter le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard et mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour sa mise en oeuvre et son évaluation.

DESCRIPTION

Ces projets doivent viser prioritairement le volet intergénérationnel ciblant les aînés de l'arrondissement ou le volet interculturel visant à favoriser les liens entre les aînés de diverses communautés culturelles. Le partenariat entre les organismes locaux, la diversification des sources de financement, sont des critères importants dans la mise en place de ces différents projets. Les projets doivent avoir une durée maximale de huit (8) mois et débuter au cours de l'année 2015.

Les trois projets ont été étudiés par un comité de sélection composé de représentants de l'arrondissement et d'un organisme siégeant à la Table des aînés en action de l'arrondissement de Saint-Léonard (TCAA). Lors de cette étude, seulement un organisme répondait aux critères d'admissibilités de l'appel de propositions soit, le Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard. L'organisme Fondation d'arts et de culture Cubanalma n'étant pas éligible conformément aux critères d'admissibilités, n'étant pas un organisme reconnu, il a été rejeté par le comité de sélection.

Le comité de sélection recommande l'acceptation de ces deux projets :

- Projet « Jeunes bénévoles auprès des aînés en perte d'autonomie » pour un montant de 9 489 \$.
- Projet « Rapprochement culturel d'aînés » pour un montant de 4 894 \$.

JUSTIFICATION

Le premier volet de l'appel de propositions en lien avec des projets intergénérationnels dont le projet « Jeunes bénévoles auprès des aînés en perte d'autonomie », s'inscrit dans le premier axe du Plan d'action MADA de Saint-Léonard soit, celui « Favoriser l'implication des aînés dans la communauté, ainsi que la cohésion des interventions sur le territoire » et dans l'action, plus spécifiquement, identifiée par le numéro 1.2.4 soit, « Favoriser la mise en place, par les organismes reconnus, d'activités intergénérationnelles ». Pour le deuxième volet en lien avec des projets interculturels dont le projet « Rapprochement culturel » s'inscrit dans le deuxième axe soit, celui « Faciliter l'accès et la participation aux loisirs chez les aînés favorisant le vieillissement actif » et dans l'action identifiée par le numéro 2.4.1 « Soutenir la mise en place, par les organismes, de nouvelles activités multiculturelles ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière demeure non récurrente.

La somme de 14 883 \$ (non assujettie aux taxes) est imputable au poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305103.07001.61900.016491.0000.000000.000000.000000. - Contribution à d'autres organismes de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire

Nom de l'organisme	Numéro du fournisseur	Titre du projet	Montants recommandés	Soutien financier MADA au projet global en %	Numéro DA SIMON
Centre des aînés du Réseau	204929	Jeunes bénévoles auprès des	9 489 \$	100 %	396871

d'entraide de Saint-Léonard	aînés en perte d'autonomie			
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Rapprochement culturel d'aînés	4 894 \$	100 %	396874

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Favoriser l'implication et la participation des aînés dans la communauté dans le but d'optimiser le vieillissement actif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Via le suivi du « plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard »

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Le rapport final est requis à la fin des projets. L'organisme s'engage à fournir les rapports finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires:

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-20

Hugo A BÉLANGER Steeve BEAUDOIN

Conseiller en développement communautaire - Directeur - DIRECTION DES AFFAIRES Division des sports, des loisirs et du PUBLIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT développement social

COMMUNAUTAIRE



CA: 20.19

2015/09/08 19:00



	Dossier # : 1152242007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs , Gestion Bâtiments mécanique

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation,

l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour le réaménagement de l'aile sud incluant la cuisine communautaire au pavillon Wilfrid-Bastien - Contrat

numéro SP-94.

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1152242007 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour le réaménagement de l'aile sud incluant la cuisine communautaire au pavillon Wilfrid-Bastien, contrat numéro SP-94.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 14:56
Signataire :		Gilles RAINVILLE
	Sair	Directeur d'arrondissement at-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1152242007

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs, Gestion Bâtiments mécanique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation,

l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour le réaménagement de l'aile sud incluant la cuisine communautaire au pavillon Wilfrid-Bastien - Contrat

numéro SP-94.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite à une demande de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire afin de mieux desservir la population puisque l'aménagement des espaces actuels ne répond plus aux besoins des organismes locataires utilisant l'aile sud du pavillon. La cuisine communautaire au pavillon Wilfrid-Bastien, la cuisinette communautaire ainsi que les espaces de rangement alimentaire, dont ceux de la Table ronde et de la Saint-Vincent-de-Paul, sont les plus touchés par les multiples problématiques (exemple: la charge électrique est dépassée, la chaleur accablante des espaces de bureau, de la cuisine et des espaces de rangement, etc.). De plus, la surutilisation de la cuisine par les organismes entraîne une usure des équipements et occasionne des problèmes de gestion, et ce, lorsque les besoins en sécurité alimentaire sont en de plus en plus exigeants.

Les travaux visés sont les suivants : branchement du gaz naturel au bâtiment à partir de la rue Collerette, raccordement des nouveaux équipements (fours, étuveuses, etc..) fournis par l'organisme la Table Ronde, construction d'une nouvelle chambre froide, climatisation de ces espaces, modification de la distribution électrique, modification des systèmes de ventilation, ajout d'une nouvelle hotte d'évacuation. D'un point de vue architectural, un nouvel aménagement des espaces, de nouvelles armoires et tables de travail ainsi que de nouveaux espaces de rangement.

Comme des relevés de la construction existante doivent être effectués, une évaluation plus pointue du concept ainsi que des plans et devis doivent être produits pour nous permettre d'aller en appel d'offres pour le remplacement de ces systèmes. Il est requis de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénierie qui s'adjoindront d'une firme d'architecte pour ce projet. Soulignons que les services de surveillance du projet seront également incorporés à même ce mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin d'effectuer des relevés, de prévoir un concept, de concevoir les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux pour le réaménagement de l'aile sud incluant la cuisine communautaire, nous recommandons de lancer un appel d'offres sur invitation en raison de l'estimation des coûts de ce mandat qui devrait se retrouver dans une fourchette de prix variant de 25 000 \$ à 99 999 \$ taxes incluses.

Nous recommandons que les offres de services professionnels soumises soient analysées selon les critères et évaluées en fonction de la pondération proposée dans la grille d'évaluation jointe au présent sommaire décisionnel.

Enfin, nous recommandons d'approuver la formation d'un comité de sélection qui sera composé <u>minimalement</u> d'employés ayant le profil suivant :

- · Un (1) cadre;
- · Deux (2) professionnels.

Une de ces personnes devra provenir d'un arrondissement ou d'un service autre que l'arrondissement de Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

La Division bâtiments et mécanique n'a pas les ressources internes requises pour réaliser un tel mandat, c'est pourquoi elle doit avoir recours à des professionnels provenant du secteur privé.

L'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* exige l'utilisation, par le conseil, d'un système de pondération et d'évaluation des offres prévoyant, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation pour les contrats de service professionnels comportant une dépense de plus de 25 000 \$. La demande de soumissions doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des honoraires professionnels pourra être financé grâce au budget PTI 2015-2016-2017, Bâtiments - Édifices administratifs et communautaires de la Direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres: 15 septembre 2015
Ouverture des soumissions: 1 octobre 2015
Réunion du comité de sélection 7 octobre 2015
Octroi du contrat numéro SP-94 2 novembre 2015
Relevés et concept novembre - décembre 2015
Production plans et devis janvier - février 2016
Lancement de l'appel d'offres pour construction 23 février 2016
Réception des soumissions 10 mars 2016
Octroi du contrat de construction 4 avril 2016

Début des travaux de construction 18 avril 2016 Fin des travaux de construction 26 août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable:

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement (Guylaine CHAMPOUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE Chargée de projets / bâtiments **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-21

Jacques LALONDE C/d informatique <<arr.>60000>> pour Sylvie A. Brunet, directeur des services administratifs



CA: 30.01

2015/09/08 19:00



Dossie	er # : 1150512020

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des services

administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en

matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 juin 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires

d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires

et employés (2119).

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 juin 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Signé par	Gilles RAINVI	LLE I	Le 2015-08-13 14:25	
Signataire :			Gilles RAINVILLE	
	_			
			Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1150512020

Unité administrative

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

responsable : administratifs , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en

matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 juin 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires

et employés (2119).

CONTENU

CONTEXTE

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 juin 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois de juin 2015;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de juin 2015;
- Liste des virements de crédits pour le mois de juin 2015;
- Liste des radiations des sommes de moins de 10 000 \$ pour le mois de juin 2015.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne DAIGNEAULT C/d ress. fin.

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-12

Sylvie A BRUNET Directeur des services administratifs



CA: 30.02

2015/09/08 19:00



Dossier # : 1150512021

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en

matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires

et employés (2119).

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Signé par	Gilles RAINVIL	LE Le 2015-08-12 16:45	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1150512021

Unité administrative

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

responsable : administratifs , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en

matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires

et employés (2119).

CONTENU

CONTEXTE

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2015, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois de juillet 2015;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de juillet 2015;
- Liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2015;
- Liste des radiations des sommes de moins de 10 000 \$ pour le mois de juillet 2015.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne DAIGNEAULT C/d ress. fin.

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-12

Sylvie A BRUNET Directeur des services administratifs



CA: 30.03

2015/09/08 19:00



	Dossier #:	1154821007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des services

administratifs , Division du capital humain

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière

de ressources humaines pour la période du 1er juin au 31 juillet

2015.

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er juin au 31 juillet 2015, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlements numéro 2119).

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-27 14:48	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1154821007

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs, Division du capital humain

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière

de ressources humaines pour la période du 1er juin au 31 juillet

2015.

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoir.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er juin au 31 juillet 2015 par le directeur d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlement numéro 2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dépôt du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er juin au 31 juillet 2015 par le directeur d'arrondissement dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlement numéro 2119).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy-Ann BEAUDOIN C/d ress.hum.<<arr.>60000>> **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-24

Sylvie A BRUNET Directeur des Services Administratifs



CA: 40.01

2015/09/08 19:00



1	Dossier # : 1153385024

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adoption du projet de règlement numéro 1886-339 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés

pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo).

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 avril 2015.

Il est recommandé d'adopter le projet de règlement numéro 1886-339 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo).

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-04-21 17:37
Signataire :		Gilles RAINVILLE
	 Sair	Directeur d'arrondissement nt-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier #:1153385024

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adoption du projet de règlement numéro 1886-339 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés

pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo).

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a déposé un avis de motion et adopté le projet de règlement numéro 1886-339 lors de sa séance du 4 mai 2015 (Résolutions numéros CA15 13 0115 et CA15 13 0116). Selon l'échéancier des procédures entourant l'adoption de ce règlement, seule une assemblée publique de consultation était prévue avant son adoption.

Or, nous avons constaté, avant la tenue de l'assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 1886-339 fixée le 20 mai 2015, que ce projet de règlement contenait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Par conséquent, le premier projet de règlement numéro 1886-339 doit être adopté de nouveau et les procédures entourant son adoption finale et sa mise en vigueur doivent être recommencées. Plus précisément, le premier projet sera adopté de nouveau et l'avis public de consultation devra être à nouveau diffusé afin de préciser que le projet de règlement 1886-339 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Cependant, l'avis de motion donné le 4 mai demeure valable et n'aura donc pas à être donné de nouveau.

Cette correction n'aura pas d'impact sur l'effet de gel, puisque ce règlement modificateur ne vient pas limiter des usages ou constructions à ce jour autorisés. Cependant, elle retardera l'entrée en vigueur du règlement modificateur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY Conseillère en planification



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier #:1153385024

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adoption du projet de règlement numéro 1886-339 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés

pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo).

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 18 juin 2015, à 17 h, sur le premier projet de règlement numéro 1886-339 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo) et permettre son installation au-dessus d'un bain à remous (spa).

Après consultation entre les différents intervenants au dossier, il a été convenu de clarifier le terme « isolé » contenu au paragraphe d) de l'article 6.1.2.2.15 modifié par l'article 1 du projet de règlement.

Cette modification était contenue au projet de règlement présenté lors de l'assemblée publique de consultation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX Secrétaire d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1153385024

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Adoption du projet de règlement numéro 1886-339 intitulé :

> Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés

pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été effectuée pour l'installation d'un pavillon de jardin (gazebo) sur un terrain occupé par un usage d'habitation unifamiliale (9050, boulevard Lacordaire). L'installation du pavillon de jardin est prévue pour couvrir le bain à remous (spa). Considérant que les matériaux proposés pour le toit et les côtés du pavillon de jardin n'étaient pas conformes à la réglementation de zonage en vigueur relative à l'apparence, cette demande n'a pas été acceptée.

Par contre, après une vérification des types de pavillon de jardin (gazebo) disponibles sur le marché, nous avons constaté que nos dispositions réglementaires sont très limitatives et qu'elles ne reflètent pas les possibilités en termes de matériaux pouvant être utilisés pour un pavillon de jardin (gazebo).

En effet, seuls les matériaux suivants sont autorisés pour les côtés et le toit d'un pavillon de jardin (gazebo) : verre, plexiglas, fibre de verre non ondulé, toile moustiquaire ou treillis de bois. Le toit peut également être recouvert de fibre de verre ondulé ou de bardeau d'asphalte. Or, les pavillons de jardin (gazebo) disponibles chez différents détaillants (exemple : Club piscine, Trévi, Rona, Canadian Tire, Canac) offrent également les matériaux suivants pour les côtés : le cèdre, le vinyle ou l'aluminium pour les fenêtres et les portes. Le polycarbonate et l'acier galvanisé sont proposés pour les toits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Soumis, ci-joint, le projet de règlement numéro 1886-339.

S'il est présenté et adopté par le conseil d'arrondissement, ce projet de règlement aura pour effet d'amender le règlement de zonage numéro 1886 afin d'autoriser les gazebos proposés par les fabricants. Plus précisément, la modification réglementaire proposée additionnera aux matériaux autorisés de nouveaux matériaux, soit :

- le polycarbonate;
- l'acier galvanisé;
- l'aluminium;
- le vinyle;
- le bois.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées aux dispositions relatives aux matériaux autorisés pour les côtés et le toit d'un pavillon de jardin (gazebo) permettront l'installation de gazebos industrialisés présentant des qualités esthétiques et de durabilité supérieure à celles pouvant être obtenues en vertu de la réglementation actuellement applicable.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a donc préparé ce projet de règlement modificateur et considère qu'il y a lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-20

Mélany ROY Johanne COUTURE

Conseillère en planification - urbanisme

Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



CA: 40.02

2015/09/08 19:00



Dossier # : 1151462006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adoption du projet de règlement numéro 1886-340 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto

saisonnier.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mai 2015. Il est recommandé d'adopter le projet de règlement numéro 1886-340 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto saisonnier.

Signé par	Gilles RAINVILLI	Le 2015-05-20 09:01	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1151462006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Adoption du projet de règlement numéro 1886-340 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto

saisonnier.

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 18 juin 2015, à 17 h, sur le premier projet de règlement numéro 1886-340 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto saisonnier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX Secrétaire d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1151462006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Adoption du projet de règlement numéro 1886-340 intitulé : Objet:

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto

saisonnier.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a émis le souhait de devancer la date permise pour installer un abri saisonnier afin de permettre aux résidants de l'arrondissement d'installer leur abri d'auto saisonnier durant la grande fin de semaine de l'Action de grâce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Soumis, ci-joint, le projet de règlement numéro 1886-340.

S'il est présenté et adopté par le conseil d'arrondissement, ce projet de règlement aura pour effet d'amender le règlement de zonage numéro 1886 afin de permettre l'installation des abris d'auto saisonniers dès le samedi précédant le jour de l'Action de grâce au lieu du 15 octobre de chaque année.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a donc préparé ce projet de règlement modificateur et considère qu'il y a lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet de règlement modificateur de zonage contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Voici les étapes de sa mise en vigueur.

- avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement : 1er juin 2015
- assemblée publique de consultation : 17 juin 2015
- adoption du second projet de règlement par le conseil d'arrondissement : 6 juillet 2015
- avis public aux personnes intéressées en vue de la tenue d'un référendum : 14 juillet 2015
- adoption du règlement par le conseil d'arrondissement : 8 septembre 2015
- approbation référendaire, le cas échéant
- délivrance du certificat de conformité aux objectifs du Plan d'urbanisme
- entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert DENIS Chef de division par intérim - urbanisme et permis **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-15

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.03

2015/09/08 19:00



	Dossier #	: 1123382036

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Demande de dérogation mineure au règlement de zonage

numéro 1886 - 7405-07, rue Verdier - Lot numéro 1 123 243 du

cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juillet 2015.

ATTENDU la résolution du conseil d'arrondissement numéro CA14 13 0341 du 3 novembre 2014 à l'effet d'accepter la demande de dérogations mineures relative à l'implantation du bâtiment existant et de son agrandissement en cour arrière à moins de trois (3) mètres de la ligne latérale du terrain.

ATTENDU QUE le balcon empiétant dans la marge arrière était illustré sur les plans accompagnant la demande de dérogations mineures acceptée par la résolution numéro CA14 13 0341, mais que la dérogation relative à l'empiètement du balcon n'a pas fait l'objet d'une présentation lors du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2014.

Il est recommandé d'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 7405-07, rue Verdier, lot numéro 1 123 243 du cadastre du Québec, dans la zone H03-09.

La nature de la dérogation est la suivante :

• que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiqué à l'article 6.1.2.1, item 9 b), du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,94 mètre pour le balcon situé au rez-de-chaussée, en cour arrière.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-11 10:29
Signataire :		Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1153385038

Unité administrative

Arrondissement Saint-Léonard, Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro

1886 – 7405-07, rue Verdier – Lot numéro 1 123 243 du cadastre

du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 a été déposée afin de réduire la marge arrière pour le balcon projeté au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 7405-07, rue Verdier.

La nature de la dérogation est la suivante :

 que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiqué à l'article 6.1.2.1, item 9 b), du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,94 mètre pour le balcon situé au rez-de-chaussée, en cour arrière.

La demande concerne un bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé dans la zone H03-09.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA14 13 0341 en date du 3 novembre 2014 (1143385067) - Accepter la demande de dérogations mineures numéro 1883-404 visant, d'une part, à réduire la distance entre le mur latéral du bâtiment existant et la ligne latérale de terrain à 2,42 mètres au lieu de 3 mètres, et d'autre part, à réduire la distance entre le mur latéral de l'agrandissement projeté en cour arrière et la ligne latérale de terrain à 2,35 mètres au lieu de 3 mètres.

DESCRIPTION

Le bâtiment

Il s'agit d'un bâtiment multiplex jumelé construit en 1963. Il est implanté sur un terrain d'angle, au coin des rues Verdier et des Angevins.

La cour arrière du bâtiment est adjacente à la cour arrière du bâtiment multiplex jumelé situé aux 7400-02, rue de Lisieux.

Le milieu

Le bâtiment visé par la demande est situé au nord de la rue Jean-Talon, dans la zone H03-09. Les bâtiments résidentiels présents à proximité sont occupés par un usage faisant partie de la classe d'usages « Habitation multiplex (h2) », comprenant de deux (2) à cinq (5) logements, dont le mode d'implantation est isolé ou jumelé. La plupart des bâtiments résidentiels présents sur la rue des Angevins ont leur façade principale donnant sur cette rue. Toutefois, les bâtiments situés sur la rue de Lisieux et du côté est de la rue Verdier, du côté sud de la rue des Angevins, présentent une cour latérale sur la rue des Angevins.

Sur la rue Jean-Talon, on retrouve différents usages commerciaux dont, entre autres, le marché d'alimentation L'inter-marché Lagoria, la patisserie Alati, la Banque Nationale, etc.

Le règlement

En vertu l'article 6.1.2.1, item 9 b), du règlement de zonage numéro 1886, un balcon, un perron ou une galerie faisant corps avec le bâtiment principal et situé au premier étage d'un bâtiment doit respecter la marge arrière prescrite à la grille des usages et normes de la zone concernée.

Dans la zone concernée par la demande de dérogation mineure, soit la zone H03-09, la marge arrière applicable est de 3 mètres.

Le projet

Les requérants ont fait une demande de permis numéro 2015-13527 afin d'agrandir le rezde-chaussée du bâtiment en cour arrière, et ce, en continuité du mur latéral existant, lequel est adjacent à la rue des Angevins. L'agrandissement projeté respecte la marge arrière minimale de 3 mètres et une demande de dérogations mineures (1883-404) a été acceptée pour permettre son implantation à 2,35 mètres de la ligne latérale du terrain, laquelle correspond à la ligne de rue (résolution numéro CA14 13 0341).

Le toit de l'agrandissement au rez-de-chaussée accueillera le balcon du deuxième étage. Les escaliers permettant d'accéder à ce balcon seront situés sur le côté de l'agrandissement projeté, dans la cour latérale située à l'opposé de celle donnant sur la rue des Angevins. En effet, selon l'article 6.1.2.1, item 9 a), un balcon situé au premier étage doit être situé à au moins 2 mètres d'une ligne latérale de terrain. Or, la cour latérale adjacente à la rue des Angevins présente une largeur de 2,35 mètres, ce qui est insuffisant pour implanter un balcon conforme.

La demande

Afin d'accéder à l'agrandissement projeté, lequel est situé à environ 0,91 mètre au-dessus du niveau du sol, un balcon et des escaliers sont prévus en cour arrière. Selon le plan d'implantation préparé le 11 août 2014 par Stéphan Roy, arpenteur-géomètre, le balcon situé au rez-de-chaussée sera à une distance de 2,06 mètres de la ligne arrière du terrain. Or, selon le règlement de zonage numéro 1886, une distance minimale de 3 mètres est exigée.

La dérogation relative à l'empiètement du balcon dans la marge arrière était illustrée sur les plans soumis avec la demande de dérogations mineures acceptée par le conseil d'arrondissement (1883-404), laquelle visait à permettre l'agrandissement et l'implantation

du bâtiment existant à moins de 3 mètres de la ligne latérale du terrain. Toutefois, cette dérogation n'a pas été relevée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Elle n'a donc pas fait l'objet d'une présentation au comité consultatif d'urbanisme ni, conséquemment, d'une résolution du conseil d'arrondissement.

Les requérants souhaitent donc obtenir une dérogation mineure pour permettre l'implantation du balcon dans la marge arrière, et ce, afin de faire les travaux tels que prévus initialement.

JUSTIFICATION

Considérant que :

- l'empiètement du balcon dans la marge arrière, soit un empiètement de 0,94 mètre dans la marge arrière minimale de 3 mètres, ne cause pas de préjudice à l'environnement immédiat;
- la lettre de consentement signée par le propriétaire du bâtiment adjacent situé aux 7400-02, rue de Lisieux a été soumise avec la demande de dérogation mineure;
- le balcon desservant le rez-de-chaussée ne peut être situé en cour latérale. En effet, la cour latérale adjacente à la rue des Angevins présente une largeur de 2,35 mètres, ce qui est insuffisant pour implanter un balcon conforme. De plus, les escaliers permettant d'accéder au balcon situé au deuxième étage seront situés sur le côté de l'agrandissement projeté, dans la cour latérale située à l'opposé de celle donnant sur la rue des Angevins. Ainsi, il est impossible d'implanter le balcon desservant le rez-dechaussée à cet endroit;
- le logement situé au rez-de-chaussée doit être pourvu d'une issue de secours au sens du Code de construction et le seul endroit possible de le faire est en cour arrière;
- cette demande de dérogation mineure aurait dû être présentée au même moment que celle ayant fait l'objet d'une acceptation par le conseil d'arrondissement et visant, d'une part, à réduire la distance entre le mur latéral du bâtiment existant et la ligne latérale de terrain à 2,42 mètres au lieu de 3 mètres, et d'autre part, à réduire la distance entre le mur latéral de l'agrandissement projeté en cour arrière et la ligne latérale de terrain à 2,35 mètres au lieu de 3 mètres;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises considère que la demande est recevable, que toutes les conditions ont été respectées et que cette demande de dérogation mineure devrait être accordée telle que formulée.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est donc d'opinion que cette demande de dérogation mineure devrait être soumise au comité consultatif d'urbanisme pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement : 18 août 2015 Conseil d'arrondissement : adoption d'une résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement sur les dérogations mineures numéro 1883, articles 2.1, 2.2 et 2.7

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY Conseillère en planification - urbanisme **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-07-28

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.04

2015/09/08 19:00



	Dossier # : 115338503
Unité administrative	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement
responsable :	urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 – 7130, rue Baunard – Lot numéro 1 122 975 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juillet 2015.

Il est recommandé d'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multifamilial jumelé situé au 7130, rue Baunard, lot numéro 1 122 975 du cadastre du Québec, dans la zone H04-15.

La nature de la dérogation est la suivante :

 que la marge latérale minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-15 du règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 4,41 mètres pour le mur latéral nord-ouest du bâtiment existant.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-11 10:31
Signataire :		Gilles RAINVILLE
		Directeur d'arrondissement
	Sai	nt-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1153385037

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro

1886 – 7130, rue Baunard – Lot numéro 1 122 975 du cadastre

du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 a été déposée afin de réduire la marge latérale du bâtiment existant situé au 7130, rue Baunard.

La nature de la dérogation est la suivante :

• que la marge latérale minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-15 du règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 4,41 mètres pour le mur latéral nord-ouest du bâtiment existant.

La demande concerne un bâtiment résidentiel multifamilial jumelé comprenant sept (7) logements et situé dans la zone H04-15.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment

Il s'agit d'un bâtiment multifamilial construit en 1965 à la suite de l'émission du permis numéro 4207. Il est d'une hauteur de trois (3) étages et comprend sept (7) logements.

Le bâtiment est jumelé au bâtiment situé au 7120, rue Baunard, lequel est également de trois (3) étages et comprend aussi sept (7) logements.

Le milieu

Le bâtiment visé est situé dans un secteur où on retrouve des bâtiments comprenant plus de cinq (5) logements et ayant une hauteur d'au moins trois (3) étages. Leur mode d'implantation est isolé ou jumelé. Ce secteur est situé au sud de la rue Jean-Talon et à

l'ouest du boulevard Viau.

Le règlement

Le bâtiment visé par la demande est situé dans la zone H04-15, où seuls les usages faisant partie de la classe d'usages « Habitation multifamiliale (h3) », comprenant plus de cinq (5) logements et ayant un mode d'implantation isolé ou jumelé, sont autorisés. En vertu de la grille des usages et normes applicable à la zone H04-15 du règlement de zonage numéro 1886, un bâtiment accueillant un usage « Habitation multifamiliale (h3) » à structure jumelée et comprenant un maximum de onze (11) logements doit respecter une marge avant minimale de 6,05 mètres, une marge latérale minimale de 6,05 mètres et une marge arrière minimale de 12,10 mètres.

Par contre, lors de la construction du bâtiment en 1965, le règlement de zonage applicable, soit le règlement de zonage numéro 91, exigeait une marge avant minimale de 6,09 mètres (20 pieds), une marge latérale minimale de 4,57 mètres (15 pieds) et une marge arrière minimale de 6,09 mètres (20 pieds).

En 1974, un amendement a été apporté au règlement de zonage numéro 91 afin d'exiger, pour un bâtiment à structure jumelée comprenant plus de quatre (4) logements, une marge latérale minimale de 6,09 mètres (20 pieds) et une marge arrière minimale de 12,19 mètres (40 pieds).

Le projet

Le bâtiment visé a été construit avec une marge latérale de 4,41 mètres alors qu'une marge de 4,57 mètres était exigée. En vue d'une transaction immobilière, le requérant a sollicité une dérogation mineure afin de rendre la marge latérale de sa propriété conforme.

La demande

Selon le certificat de localisation préparé le 9 juin 2015 par Jean Lamarche, arpenteurgéomètre, le bâtiment présente une marge avant de 6,06 mètres, une marge latérale de 4,41 mètres et une marge arrière de 6,11 mètres. La marge avant est conforme à la réglementation applicable. Selon les vérifications effectuées, la marge arrière bénéficie de droits acquis.

En ce qui concerne la marge latérale, considérant que le règlement applicable au moment de la construction du bâtiment en 1965 exigeait une marge latérale minimale de 4,57 mètres (15 pieds), le bâtiment ne peut bénéficier de droits acquis. Une dérogation mineure est donc requise pour régulariser la situation.

JUSTIFICATION

Considérant que :

- la réglementation applicable lors de la construction du bâtiment en 1965 exigeait une marge latérale de 4,57 mètres (15 pieds);
- l'implantation du bâtiment à une distance de 4,41 mètres de la ligne latérale du terrain ne peut bénéficier de droits acquis;
- cette situation est existante depuis la construction du bâtiment en 1965;
- aucune plainte n'est répertoriée concernant cette propriété.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises considère que la demande est recevable, que toutes les conditions ont été respectées et que cette demande de dérogation mineure devrait être accordée telle que formulée.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est donc d'opinion que cette demande de dérogation mineure devrait être soumise au comité consultatif d'urbanisme pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement Conseil d'arrondissement : adoption d'une résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement sur les dérogations mineures numéro 1883, articles 2.1, 2.2 et 2.7.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY Conseillère en planification - urbanisme **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-07-22

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.05

2015/09/08 19:00



	Dossier # : 1	143385021

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Demande de dérogations mineures au règlement de zonage

numéro 1886 - 9110-16, rue Émile-Nelligan - Lot numéro 1 000

864 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juillet 2015.

D'accepter la demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 9110-16, rue Émile-Nelligan, lot numéro 1 000 864 du cadastre du Québec, dans la zone H08-05.

La nature des dérogations est la suivante :

- que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiquée à l'article 6.1.2.1, item 9 b), du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,95 mètre pour le balcon situé au rez-de-chaussée en cour arrière;
- que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiquée à l'article 6.1.2.1, item 10 b), du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,95 mètre pour le balcon situé au deuxième étage en cour arrière.

De plus, il est recommandé d'assujettir ces dérogations à la condition suivante :

1. qu'une clôture opaque conforme aux articles 5.8.2 et 5.8.3 du règlement de zonage, numéro 1886 et d'une hauteur de 1,80 mètre soit installée tout le long de la ligne arrière du terrain.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-09-02 14:32
Signataire :		Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1143385021

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Demande de dérogations mineures au règlement de zonage Objet:

numéro 1886 - 9110-16, rue Émile-Nelligan - Lot numéro 1 000

864 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 a été déposée afin de permettre un empiètement du balcon situé au rez-de-chaussée et du balcon situé au deuxième étage dans la marge arrière.

La nature des dérogations est la suivante :

§ que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiquée à l'article 6.1.2.1, item 9 b), du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,95 mètre pour le balcon situé au rez-de-chaussée en cour arrière;

§ que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiquée à l'article 6.1.2.1, item 10 b), du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,95 mètre pour le balcon situé au deuxième étage en cour arrière.

La demande concerne un bâtiment multiplex jumelé situé dans la zone H08-05.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Deux (2) permis ont été émis concernant la propriété visée par la demande de dérogations mineures. L'un portant le numéro 2012-26997, émis le 16 avril 2012 pour agrandir le balcon au rez-de-chaussée en cour arrière et la construction d'un balcon à l'étage, de même qu'un abri permanent au-dessus de l'accès au sous-sol dans la cour arrière. L'autre permis portant le numéro 2013-27472, émis le 30 octobre 2013 pour un agrandissement du bâtiment en cour latérale et la construction d'un balcon en cour arrière, adjacent à l'agrandissement projeté.

Lors d'une inspection effectuée le 8 novembre 2013, il a été constaté que les travaux n'avaient pas été effectués conformément aux permis émis. Un arrêt des travaux a alors été exigé, de même qu'une demande d'un certificat de localisation montrant les travaux réalisés

à ce jour.

Selon le certificat de localisation préparé le 3 décembre 2013 par Jean Lamarche, arpenteur -géomètre, un balcon au rez-de-chaussée et un autre à l'étage ont été construits en cour arrière à une distance de 2,09 mètres, en leur point le plus près de la ligne arrière. De plus, une chambre froide sous le balcon du rez-de-chaussée a été construite à 2,21 mètres, toujours à son point le plus près de la ligne de terrain. Effectivement, cette ligne de terrain n'est pas parallèle au bâtiment.

Selon le règlement de zonage numéro 1886, un balcon situé au rez-de-chaussée ou à l'étage d'un bâtiment multiplex ne peut empiéter dans la marge arrière prescrite à la grille des usages et normes applicable. Or, la marge arrière applicable dans la zone H08-05 est de 3 mètres.

Les travaux ont été autorisés en vertu du permis numéro 2012-26997. Les requérants soutiennent avoir fait les travaux non conformes, mais de bonne foi et souhaitent que la situation soit régularisée pour poursuivre les travaux. Ils se seraient fiés au positionnement d'une clôture la croyant à tort sur la limite de leur propriété.

Résumé de la situation :

Nez des balcons	2,09 m de la ligne arrière
Mur de fondation de la chambre froide	2,29 m de la ligne arrière
Marge exigée (Grille de zonage H08-05)	3 m de la ligne arrière
Dérogation demandée (la construction la plus proche de la ligne du terrain)	3 m - 2,09 m = 0,91 m
Dérogation proposée afin d'éviter toute erreur due à des imprécisions relatives à l'arpentage du terrain	0,95 m

Le demandeur nous a informés avoir fait des démarches auprès d'entrepreneurs afin que soient réalisés des travaux de modification visant à leur terme le respect de la marge minimale exigée. Or, il se serait avéré impossible de réaliser de tels travaux sans menacer la stabilité structurelle de la chambre froide.

JUSTIFICATION

Considérant que

- · les travaux ont été faits avec permis;
- · le demandeur affirme avoir fait l'erreur d'implantation de bonne foi, croyant à tort que la clôture était implantée sur la limite du terrain;
- · il serait impossible de corriger la situation sans démolir la chambre froide;
- · l'application du règlement a pour effet ainsi de causer un préjudice sérieux au demandeur;
- · au moins un voisin pourrait s'opposer à l'octroi de la dérogation mineure.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'il y aurait lieu d'accorder la demande de dérogations mineures sollicitée de 0,95 m.

À sa séance du 15 juillet, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis recommandant au conseil d'arrondissement d'accorder la demande de dérogations mineures de 0,95 m.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis public au moins 15 jours avant la tenue de la séance du conseil
- Séance du conseil d'arrondissement 8 septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement numéro 1883, article 2.7.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY Conseillère en planification **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-07-27

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.06

2015/09/08 19:00



Dossier # : 1	143385062

Unité administrative responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Demande de modification au règlement de zonage numéro 1886

- 5845, boulevard Couture - Lot numéro 1 332 386 du cadastre

du Québec - District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 juillet 2015.

Il est recommandé de **refuser** la demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 afin de permettre les usages « institution d'enseignement de matières académiques » faisant partie de la classe d'usages communautaire, institutionnelle et administrative (p2) et « lieu de culte (p4) » faisant partie de la classe d'usages communautaire culte concernant le bâtiment situé au 5845, boulevard Couture, lot numéro 1 332 386, du cadastre du Québec, dans la zone I12-12, et il est recommandé de maintenir la réglementation existante, considérant l'intensité de l'usage lieu de culte de 800 places assises proposées et le grand nombre de cases de stationnement non fournies, soit de l'ordre de 45 cases.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-11 10:30	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1143385062

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 –

5845, boulevard Couture - Lot numéro 1 332 386 du cadastre du

Québec - District Saint-Léonard-Est.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 a été déposée afin de permettre les usages « institution d'enseignement de matières académiques » faisant partie de la classe d'usages communautaire, institutionnelle et administrative (p2) et « lieu de culte (p4) » faisant partie de la classe d'usages communautaire culte, dans la zone I12-12.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande de changement de zonage concerne le bâtiment situé au 5845, boulevard Couture, dans la zone I12-12. Selon le règlement de zonage numéro 1886, les usages faisant partie des classes d'usages commerce de voisinage (c1), commerce artériel léger (c2), industrie légère (i1), de même que les habitations multifamiliales h3 sont autorisés dans la zone visée.

L'immeuble visé par la demande est un bâtiment d'un (1) étage actuellement occupé par un bureau administratif et un local pour l'enseignement et la promotion des activités d'un organisme religieux (sans assemblée, ni cérémonie) et d'un usage additionnel de garderie. Les requérants souhaitent ajouter un étage au bâtiment existant et y exercer les usages suivants : lieu de culte, école primaire privée, bureau administratif d'un organisme religieux, activité parascolaire et friperie. Le demandeur souhaite également ne pas fournir le nombre minimal de cases de stationnement requis.

Effectivement, l'immeuble offre présentement 164 cases de stationnement extérieures. Le projet prévoit abaisser ce nombre à 149 en faveur d'un débarcadère surmonté d'une marquise. Or, en vertu du Règlement de zonage 1886, après analyse des documents à notre disposition, ce projet devrait fournir 194 cases de stationnement. Ainsi, advenant la concrétisation de ce projet tel que présenté à ce jour, le projet aurait un déficit de 45 cases de stationnement (voir le tableau ci-joint).

Exigences minimales de cases de stationnement selon le règlement de zonage

1886: 5845, boulevard Couture

10001 30 13/ BC	pulevaru Coutu	16				
Article de référence	Usages	Autorisation	Emplacement	Superficie	Ratio exigé	Nombre de case minimal
		Permis 2011-			1 case par 60	
6.3.3.1	Garderie	26493	chaussée	778 m²	m²	13
6.3.3.1	Bureau administratif et local d'organisme religieux (c1) - incluant le gymnase au rez-de- chaussée	Permis numéro 2011 -26054 Permis numéro 2015 -27923	Rez-de- chaussée	2 690m²	1 case par 75m²	36
6.4.3.1	Église et lieu de culte (p4)	Usage non autorisé: processus de modification en cours (demande no 2015-27923)		802 places	1 case par 6 places	134
6.4.3.1	Institution d'enseignement de matières académiques (p2)	Usage non autorisé: processus de		67m²	1 case par 115m ²	6 cases
6.4.3.1	Bureaux	Phase ultérieure		405m²	1 case par 75m²	
0.4.3.1	administratifs	uiterieure	2 ^e étage	4031114	/ 31112	5 cases
Total requis						194 cases
Stationnement existant						164 cases
Stationnement proposé						149 cases
Stationnement non fourni						45 cases

À la demande de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le demandeur a donc fourni une étude de circulation réalisée par la firme CIMA+. Cette étude conclut que les conditions de circulation ne fluctueraient pas de manière substantielle. Cependant, en résumé, cette étude considère que la salle réservée au lieu de culte ne sera occupée que le dimanche et rarement à plus de la moitié de sa capacité. De plus, elle considère une entente entre le lieu de culte et une propriété voisine afin d'offrir un plus grand nombre de cases de stationnement hors rue.

JUSTIFICATION

Considérant que :

- · les usages prévus exigeraient en vertu de la réglementation en vigueur 194 cases de stationnement;
- · à terme, l'immeuble offrirait 149 cases;
- · le demandeur devrait contribuer au fonds de stationnement pour 45 cases;
- · l'arrondissement n'a pas le pouvoir habilitant pour gérer les heures et les jours des cérémonies;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'il n'y aurait pas lieu d'accorder la demande de modification de zonage sollicitée, mais que si elle devait tout de même être accordée, cette requête devrait faire l'objet d'un projet particulier et d'une servitude perpétuelle et non révocable relative au stationnement sur un terrain adjacent fournissant plus que le nombre minimal de cases exigées ou d'une contribution au fonds de stationnement pour le nombre de cases non fournies.

Le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 15 juillet 2015 considérant l'intensité de l'usage lieu de culte de 800 places assises proposées et le grand nombre de cases de stationnement non fournies, soit de l'ordre de 45 cases, a émis un avis recommandant au conseil d'arrondissement de **refuser** cette demande et de maintenir la réglementation de zonage existante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - 8 septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY Conseillère en planification **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-07-27

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.07

2015/09/08 19:00



Dossier # : 1153385040

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration

architecturale (P.I.I.A.) – Modification de la façade du bâtiment commercial jumelé situé aux 7906-30, boulevard Provencher – Lot numéro 1 121 913 du cadastre du Québec - District Saint-

Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 juillet 2015.

Il est recommandé d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-15 visant la modification de la façade du bâtiment commercial jumelé situé aux 7906-30, boulevard Provencher – Lot numéro 1 121 913 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest, dans la zone C06-01.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-11 10:33	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1153385040

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration Objet:

architecturale (P.I.I.A.) - Modification de la façade du bâtiment commercial jumelé situé aux 7906-30, boulevard Provencher - Lot numéro 1 121 913 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard

-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction numéro 2015-13583 a été déposée pour modifier le revêtement extérieur et les ouvertures du bâtiment commercial jumelé situé aux 7906-30, boulevard Provencher, dans la zone C06-01.

En vertu de l'article 8.6 du Règlement de zonage 1886, cette demande de permis, laquelle vise la modification de la façade du bâtiment commercial jumelé, est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le milieu

Le bâtiment visé par la demande est situé sur un terrain intérieur, du côté ouest du boulevard Provencher, entre le boulevard Métropolitain et la rue Jarry. La limite arrière du terrain coïncide avec l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Les bâtiments situés entre le boulevard Métropolitain et la rue Jarry sont occupés par divers usages commerciaux, tels que la vente de meubles, la vente de véhicules automobiles, la vente de vêtements, etc. Du côté nord de la rue Jarry, on retrouve principalement des usages résidentiels multiplex jumelés.

Le projet

Le projet consiste à remplacer le revêtement de crépi du bâtiment par un revêtement d'acier corrugué prépeint de couleur gris/blanc et à agrandir de deux (2) mètres vers le haut les ouvertures des fenêtres. Les portes sont inchangées. Il est également projeté d'enlever le fronton du parapet de façon à lui donner un aspect rectiligne.

Par ailleurs, les modifications proposées sont similaires avec l'apparence du bâtiment situé au 7905, boulevard Provencher (John Scotti Classic Cars), c'est-à-dire, du côté opposé de cette voie publique.

Le règlement

Le projet de modification de ce bâtiment doit être conforme aux objectifs et aux critères énumérés à l'article 8.6 du Règlement de zonage 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. applicable et des autres exigences applicables, ce projet s'avère être conforme en vertu de l'article 8.8 du règlement de zonage.

En conséquence, il y aurait lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-22

Mélany ROY Conseillère en planification - urbanisme

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.08

2015/09/08 19:00



Dossier # : 115338503	5

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration

architecturale (P.I.I.A.) – Agrandissement du bâtiment résidentiel

unifamilial isolé situé au 9150, boulevard Lacordaire – Lot numéro 1 332 440 du cadastre du Québec - District Saint-

Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 juillet 2015.

Il est recommandé d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-14 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9150, boulevard Lacordaire – Lot numéro 1 332 440 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest, dans la zone H09-13.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-11 10:32	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	-

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1153385039

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration

architecturale (P.I.I.A.) – Agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9150, boulevard Lacordaire – Lot numéro 1 332 440 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction numéro 2015-13572 a été déposée pour modifier les ouvertures du rez-de-chaussée et ajouter un deuxième étage au bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9150, boulevard Lacordaire.

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage 1886, cette demande de permis, laquelle vise l'agrandissement et la modification touchant l'apparence extérieure du bâtiment situé dans la zone H09-13, est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le milieu

Le bâtiment visé par la demande est situé sur un terrain intérieur, du côté ouest du boulevard Lacordaire et au sud du boulevard Couture. Entre les boulevards Couture et Lavoisier, les bâtiments présents du côté ouest du boulevard Lacordaire ont un mode d'implantation isolée et sont occupés par un usage résidentiel unifamilial, alors que du côté est, on y retrouve des multiplex (deux (2) à cinq (5) logements) ayant un mode d'implantation jumelé.

Du côté nord du boulevard Couture, le boulevard Lacordaire est bordé de part et d'autre d'usages commerciaux.

Le projet

Le projet consiste à ajouter un étage au-dessus du niveau du rez-de-chaussée, à agrandir l'ouverture de la porte d'entrée située à droite de l'axe central de la façade, à remplacer les fenêtres et à ajouter une marquise entre le rez-de-chaussée et le deuxième étage projeté,

de la porte d'entrée jusqu'au mur latéral gauche.

Le deuxième étage projeté présente une forme irrégulière. Aucune modification de l'implantation au sol du bâtiment existant n'est prévue.

Le règlement

Puisque le bâtiment visé par la demande est situé dans la zone H09-13, le projet de modification et d'agrandissement de ce bâtiment doit être conforme aux objectifs et aux critères énumérés à l'article 8.4 du Règlement de zonage 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. applicable et des autres exigences applicables, ce projet s'avère être conforme en vertu de l'article 8.8 du règlement de zonage.

En conséquence, il y aurait lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-22

Mélany ROY Conseillère en planification - urbanisme

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.09

2015/09/08 19:00

Dossier #: 1153385031



Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Nouveau bâtiment résidentiel situé au

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 juillet 2015.

Québec - District Saint-Léonard-Est.

5525, boulevard Robert – Lot numéro 1 333 673 du cadastre du

Il est recommandé d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-09 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5525, boulevard Robert, lot numéro 1 333 673 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, et ce, aux conditions suivantes :

- la porte située au-dessus de la porte de garage doit être flanquée d'une fenêtre sur chacun de ses deux (2) côtés;
- ces deux (2) fenêtres doivent avoir une dimension similaire à un panneau de la porte de l'étage;
- cette porte et ces deux (2) fenêtres doivent s'aligner avec la largeur de la porte de garage.

Signé par	Gilles RAINVILL	E Le 2015-08-11 10:08	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1153385031

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration

architecturale (P.I.I.A.) – Nouveau bâtiment résidentiel situé au 5525, boulevard Robert – Lot numéro 1 333 673 du cadastre du

Québec - District Saint-Léonard-Est.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction numéro 2015-13447 a été déposée pour construire un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5525, boulevard Robert.

En vertu de l'article 8.4 du règlement de zonage 1886, la construction de ce nouveau bâtiment est soumise à la procédure du P.I.I.A. étant donné qu'il est situé dans la zone H11 -02.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le milieu

Le projet est situé sur un terrain intérieur dans un secteur à vocation résidentielle composé de bâtiments majoritairement unifamiliaux. Il est adjacent à un parc public.

Le projet

Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment en briques grises de deux (2) étages et d'une hauteur d'un peu plus de huit mètres (8.3m), d'une largeur de plus de seize mètres (16 m) et d'une profondeur d'un peu plus de onze mètres (11.12 m). Le bâtiment comprendra notamment un garage de deux (2) places, un balcon en façade au niveau de l'étage supérieur. Sur la façade faisant face à la rue, les fenêtres du rez-de-chaussée s'aligneront sur celles de l'étage, à l'exception de la porte de garage dont la largeur excédera la largeur de la porte française qui la surmontera.

Le règlement

Puisque le secteur visé par la demande est situé dans la zone H11-02, le projet de construction doit être conforme aux objectifs et critères énumérés à l'article 8.4 du règlement de zonage 1886. Celui-ci est reproduit dans le tableau en annexe : le projet répond à la majorité des critères énumérés à l'article 8.4.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. applicable et des autres exigences applicables, ce projet s'avère être conforme en vertu de l'article 8.8 du règlement de zonage.

En conséquence, il y aurait lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement. Cependant, puisque le projet n'est pas conforme à la majorité des critères, la Direction recommande la modification suivante aux plans soumis:

- la porte située au-dessus de la porte de garage doit être flanquée d'une fenêtre sur chacun de ses deux (2) côtés;
- ces deux (2) fenêtres doivent avoir une dimension similaire à un panneau de la porte de l'étage;
- cette porte et ces deux (2) fenêtres doivent s'aligner avec la largeur de la porte de garage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-27

Mélany ROY Johanne COUTURE

Conseillère en planification

Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 50.01

2015/09/08 19:00



1	Dossier # : 1153157001

Unité administrative responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des services

administratifs , Division du capital humain

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser le changement d'appellation de la Direction des affaires

publiques et du développement communautaire pour celui de la Direction des loisirs, de la culture et des communications à

l'arrondissement de Saint-Léonard.

Autoriser le changement d'appellation de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour celui de la Direction des loisirs, de la culture et des communications à l'arrondissement de Saint-Léonard

Signé par	Gilles RAINVIL	LE Le 2015-08-11 10:02
Signataire :		Gilles RAINVILLE
		Directeur d'arrondissement

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1153157001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs, Division du capital humain

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autoriser le changement d'appellation de la Direction des affaires

publiques et du développement communautaire pour celui de la Direction des loisirs, de la culture et des communications à

l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des affaires publiques et du développement communautaire de l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite modifier son nom pour une appellation plus significative pour les citoyens, soit celle de la Direction des loisirs, de la culture et des communications.

En plus d'être plus court, ce nouveau nom se veut plus représentatif des services offerts aux citoyens par le biais de cette direction. Ainsi, chacune des divisions de cette direction est représentée au sein de cette nouvelle appellation. Toutefois, les activités ne seront pas toutes représentées dans le nouveau nom; par exemple : développement social, bibliothèque, bureau d'accès, ou sports, mais ces activités se retrouvent dans le nom de chacune des divisions responsables inscrites dans la nouvelle appellation.

Finalement, cette nouvelle appellation s'apparente à celle utilisée par les autres arrondissements. Aucune modification de structure ne découle de ce changement de nom.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier. Aucune modification d'emploi ne découle de cette nouvelle appellation. Une modification de titre d'emploi est à prévoir pour le poste de directeur de cette unité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Steeve BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires:

Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Lyzanne GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy-Ann BEAUDOIN Chef de division ressources humaines **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-06-25

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 60.01

2015/09/08 19:00

Dossier #: 1153385041



Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	_
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2015.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2015.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-11 10:04	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1153385041

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif

d'urbanisme tenue le 15 juillet 2015.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous soumettons au conseil d'arrondissement le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2015.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-07-22

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 60.02

2015/09/08 19:00



Dossier # : 1150512017

Unité administrative responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services

administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité du

régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard,

tenue le jeudi 18 juin 2015.

Je recommande de prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le jeudi 18 juin 2015, à 9 h, à la mairie d'arrondissement.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-07-15 16:24	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directour d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1150512017

Unité administrative

Arrondissement Saint-Léonard, Direction des services responsable:

administratifs, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité du Objet:

régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard,

tenue le jeudi 18 juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le jeudi 18 juin 2015, à 9 h, à la mairie d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Autre intervenant et sens de l'intervention RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-15

Johanne PRESSEAULT secrétaire de direction

Sylvie A BRUNET Directeur des services administratifs



Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CA: 60.03

2015/09/08 19:00



Dossier # : 115053900

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et Objet:

les certificats d'autorisation d'usage - Juin 2015.

Prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de juin 2015.

Signé par	Gilles RAINVILLI	Le 2015-07-08 16:29	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1150539007

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et

les certificats d'autorisation d'usage - Juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous vous transmettons en annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage, ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois de juin 2015. Pour fins de statistiques, nous vous soumettons également les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2014-2015 pour la même période.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert DENIS Chef de division - urbanisme arrondissement de Saint-Léonard **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-07-08

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CA: 60.04

2015/09/08 19:00



	Dossier #: 1150539008

Unité administrative responsable:

Arrondissement Saint-Léonard, Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et Objet:

les certificats d'autorisation d'usage - Juillet 2015.

Prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de juillet 2015.

Signé par	Gilles RAINVILLE	Le 2015-08-12 11:49	
Signataire :		Gilles RAINVILLE	
		Directeur d'arrondissement	

Directeur d'arrondissement Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1150539008

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et

les certificats d'autorisation d'usage - Juillet 2015.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous vous transmettons en annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage, ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois de juillet 2015. Pour fins de statistiques, nous vous soumettons également les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2014-2015 pour la même période.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert DENIS Chef de division - urbanisme arrondissement de Saint-Léonard **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-08-12

Johanne COUTURE Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises